

## CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 13 NOVEMBRE 2023 – 19H

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept novembre deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à Espace Yprésis, Route de Nantes, Rond-Point du Verger, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 7 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

**Étaient présents :** Adrien BARON – Cécile BARREAU – Isabelle BLAINEAU – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN (à partir de la délibération DEL20231113\_04) Yvonnick BOLTEAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Guy BREMOND – Francis BRETON – Stéphanie BRÉTON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU (excepté délibérations DEL20231113\_04 et DEL20231113\_10) – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Jean-Martial HAEFFELIN – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Elodie LARCHER – Florent LIMOZIN – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Hubert PIVETEAU – Sylvie RASSINOX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Nathalie SÉCHER

**Étaient représentés :** Myriam BOURASSEAU a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Béatrice DOUILLARD a donné pouvoir à Claude Durand – Angéline MAINDRON a donné pouvoir à Robert Braud – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Richard Roger – Geneviève SÉGURA a donné pouvoir à Sophie Mornier

**Était absent excusé :** Marc PUICHAUD

**Étaient absents :** Pierre BOIS – Anne BOISTEAU-PAYEN (délibérations DEL20231113\_01 à DEL20231113\_03) – Antoine CHÉREAU (délibérations DEL20231113\_04 et DEL20231113\_10)

**Secrétaire de séance :** Nathalie SÉCHER

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Laurence COUTURIER, Directrice des Affaires générales et Juridiques – Aurélie LOSSOUARN, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### ORDRE DU JOUR

- DEL20231113\_01 Groupement de commandes avec la ville de Montaigu-Vendée pour des prestations d'assistance et de coordination architecturale et urbaine dans le cadre des opérations d'aménagement du quartier « Les Quais Saint-Hilaire »
- DEL20231113\_02 Contrat d'amodiation
- DEL20231113\_03 Convention de reversement de la Taxe d'aménagement à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération
- DEL20231113\_04 Adhésion au réseau Chainon
- DEL20231113\_05 Contrat de cession d'un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire programmé au Théâtre de Thalie
- DEL20231113\_06 Convention d'occupation des locaux du Site Saint-Sauveur – Rocheservière
- DEL20231113\_07 Plan Familiales et Santé 2023-2027
- DEL20231113\_08 Convention relative aux modalités de fonctionnement du service AVIREZO
- DEL20231113\_09 Convention de Projet Urbain Partenariat (PUP) avec AB IMMOBILIER
- DEL20231113\_10 Conférence Régionale de Gouvernance
- DEL20231113\_11 Prescription de la révision alléguée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu et fixation des modalités de concertation
- DEL20231113\_12 Ouverture à l'urbanisation de la révision alléguée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
- DEL20231113\_13 Marchés de prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal
- DEL20231113\_14 Grille tarifaire 2024 de la redevance d'assainissement collectif
- DEL20231113\_15 Autorisation de déversement aux réseaux publics d'assainissement – Entreprise MéO – Cugand
- DEL20231113\_16 Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée
- DEL20231113\_17 Avenants au marché de travaux pour la construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée
- DEL20231113\_18 Modification du tableau des effectifs
- DEL20231113\_19 Groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des marchés d'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et prestations associées
- DEL20231113\_20 Nomenclature budgétaire et comptable M57
- DEL20231113\_21 Règlement Budgétaire et Financier (RBF)
- DEL20231113\_22 Mise à jour des modalités d'amortissement dans le cadre du passage à la norme M57
- DEL20231113\_23 Débat d'orientations budgétaires 2024
- DEL20231113\_24 Régie à autonomie financière Assainissement et Déchets
- DEL20231113\_25 Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales
- DEL20231113\_26 Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres
- DEL20231113\_27 Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération

Après l'ouverture de la séance par le Président, en vertu de l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil d'agglomération nomme Madame Nathalie SECHER en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération du 25 septembre 2023 rédigé par Monsieur Richard ROGER est adopté à l'unanimité.

**Les Quais Saint-Hilaire****DEL20231113\_01 – Groupement de commandes avec la ville de Montaigu-Vendée pour des prestations d'assistance et de coordination architecturale et urbaine dans le cadre des opérations d'aménagement du quartier « Les Quais Saint-Hilaire »****DEL20231113\_02 – Contrat d'amodiation****DEL20231113\_03 – Convention de reversement de la Taxe d'aménagement à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération**

**Antoine Chéreau** « Nous démarrons notre séance, avec comme vous l'avez vu dans notre notice, des sujets qui sont importants pour l'avenir et conséquents dans les enjeux que nous portons.

Le premier d'entre eux est le quartier « Les Quais Saint Hilaire », pour lequel nous aurons à prendre un certain nombre de décisions et je laisserai, Éric [Hervouet, Vice-président en charge de l'Economie, la Formation et l'Innovation] le soin de vous les présenter. Comme ce sont des travaux pour lesquels nous avons énormément travaillé depuis très longtemps, puisque cela comprend le pôle d'échanges multimodal de la gare et que nous arrivons à un moment crucial celui de la commercialisation du projet, cela nous paraissait important avec Éric et tous ceux qui ont travaillé sur le sujet, Florent [Limouzin] et Daniel [Rousseau] en particulier puisqu'au démarrage, il s'agissait des communes de Montaigu et de Saint-Hilaire-de-Loulay, de faire un point un peu plus large que les seules décisions que nous avons à vous proposer.

Mais je voudrais vous dire quelques mots pour commencer.

Le premier, est qu'il était nécessaire que ce quartier nouveau porte un nom. Pour des raisons bien sûr commerciales mais aussi d'identité du quartier. C'est bien un nouveau quartier avec un certain nombre d'objectifs à l'intérieur de ce quartier qui doit exister.

Le nom proposé, renvoie à deux réalités. D'abord celle des quais, puisqu'il s'agit de pouvoir affirmer, non pas un quartier de la gare avec ce que cela peut représenter de choses positives et de choses moins positives dans les villes, mais qui évoquent des quais, par principe, sans quai il n'y a pas de gare. Et Saint-Hilaire, pour évoquer sa localisation, même si la gare est bien à Montaigu, une partie du quartier se déploie sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay. C'est donc un clin d'œil sympa à l'histoire que nous assumons très bien, pouvoir raconter, c'est important évidemment à l'intérieur de Montaigu-Vendée, mais je trouve ça intéressant aussi pour Terres de Montaigu, de dire que nous avons des organisations de communes nouvelles, nous avons des organisations territoriales qui tiennent compte de nos volontés politiques, la communauté d'agglomération par exemple. Cela ne doit jamais nier les réalités historiques et la géographie de nos territoires. Il y a les outils et il y a la vie des gens et les attachements à leur quartier. C'était évidemment intéressant, avec l'idée que ce soit un nouveau quartier à vivre à Montaigu-Vendée.

Avant de passer la parole à Eric, je voudrais dire plusieurs choses.

D'abord, vous le savez et je ne le dis pas pour provoquer le débat sur ce point, mais pour annoncer la continuité de nos actions. Nous assumons qu'il s'agit bien par ce quartier, d'être dans une logique de développement et donc de croissance. Nous allons évidemment le faire bien, de façon à ce que cela serve l'ensemble du territoire. Mais c'est évidemment un mot qui n'est pas banni. Il vient au moment où nous avons avec Éric, le plaisir de vous annoncer que nous avons été relabellisés. Notre candidature à Territoires d'industrie a été obtenue pour la deuxième fois dans un périmètre dont nous sommes assez fiers, puisque c'est le périmètre seul de Terres de Montaigu alors que la plupart des territoires sont à plusieurs pour pouvoir arriver au niveau de l'industrie. Nous croyons qu'effectivement c'est un enjeu pour le Pays, pour la Région et pour nous, de pouvoir accueillir des entreprises industrielles et nous sommes très fiers de celles qui sont sur le territoire. Mais nous savons aussi que notre territoire et les entreprises elles-mêmes ont des besoins qui nécessitent une organisation pour éviter l'étalement urbain.

Ce quartier a notamment comme objectif de présenter un volet tertiaire important en termes de bureau pour nos entreprises, pour leurs sous-traitants, pour nos habitants, de façon à construire en hauteur. C'est un service, nous permettant d'accueillir des entreprises qui aujourd'hui nous font part de leurs demandes et pour lesquelles, nous n'avons pas véritablement de quartiers urbains correspondant. Nous parlons là de laboratoire, de start-up, de service tertiaire pour lesquels nous avons aujourd'hui dans notre offre soit le tissu urbain existant mais pas forcément les îlots et le foncier, soit des zones artisanales ou la seule zone tertiaire, celle de La Bretonnière, conçue comme un îlot même si nous avons fait des efforts importants dessus.

Ce quartier-là est aussi l'occasion d'accueillir trois types nouveaux d'activité.

D'abord la possibilité d'installer une offre de formation. Vous le savez, nous avons déjà dans le passé participé à l'accompagnement de l'offre de formation. C'est ce qui a été fait avec l'ISLT, pour les métiers de la logistique, mais aussi l'ISSA sustenté aujourd'hui sur les métiers vétérinaires. Nous avons face à nous d'autres enjeux de formation et pour nos élèves pour avoir des continuités de parcours et pour nos entreprises pour avoir des formations adaptées.

C'est un lieu évidemment qui s'y prête bien puisque les instituts qui s'implanteraient là, pourraient à la fois bénéficier du bassin de population présent et la jeunesse, mais aussi pouvoir accueillir facilement des élèves venant d'ailleurs par le train sans avoir à organiser une solution de mobilité.

Ensuite une offre d'hôtellerie pour laquelle nous avons évidemment des besoins importants et qui trouvera naturellement comme dans tout quartier de gare, une place privilégiée.

Enfin, des possibilités de logements de courte durée. Notamment un projet sur lequel nous reviendrons, mais qui avance bien, porté par Vendée habitat, en lien très étroit avec nos services, où l'on retrouve une résidence jeunes actifs, un peu dans le même esprit que nous avons à la résidence du Bois Blanc, mais aussi une résidence hôtelière à vocation sociale permettant d'accueillir une autre forme que des apprentis ou des jeunes étudiants.

Ce projet est évidemment l'occasion de faire un effort très important sur le plan environnemental, puisque par lui-même, c'est un projet implanté près de la gare, avec une grosse partie de requalification de friches. Nous sommes vraiment dans la logique de non-artificialisation des sols et de compensation.

Je veux remercier l'État qui nous a donné une aide importante au titre du fonds vert sur les aménagements du quartier, 500 000 €.

Vous dire, que les efforts que nous faisons en termes de dé-imperméabilisation de la friche se porte à 1,5 ha. Ce qui est énorme et doit nous donner confiance pour l'avenir aussi dans nos démarches. Il y a une densité importante. Il y a le parking silo dont nous avons souvent parlé. Vous allez le voir, nous avons des actions de biodiversité avec ce qu'on appelle des corridors verts. C'est un quartier qui, dans sa totalité va organiser la gestion des eaux de pluie, intégralement par infiltration, donc sans tuyau pour aller directement sur La Maine. De nouvelles pratiques et je remercie vraiment beaucoup, nos équipes qui sont désormais experts dans la construction durable et la protection d'environnement de nos quartiers.

C'est un quartier avec une partie habitat prise en charge par la commune de Montaigu-Vendée, et je les en remercie.

Voilà simplement pour fixer le contexte. Je suis très fier de ce que nous allons vous présenter maintenant. »

**Madame Anne BOISTEAU-PAYEN quitte la séance ne prenant pas part au vote pour risque de conflit d'intérêt.**

#### **Diffusion d'une vidéo commerciale sur Les Quais Saint-Hilaire.**

Eric Hervouet précise les objectifs du nouveau quartier :

- Faciliter l'accès à la gare par tous les modes de déplacement (à pied, à vélo, en transport collectif et en voiture) ;
- Répondre aux enjeux de foncier économique et de mobilité des salariés en développant une offre tertiaire aux abords de la gare ;
- Permettre le développement d'une offre d'habitat dense en milieu urbain et à proximité directe de nombreux équipements ;
- Poursuivre l'implantation d'équipements et de services majeurs dans ce nouveau quartier.

Trois angles pour ce quartier :

- Un quartier connecté avec un bassin de vie dynamique : 100 000 habitants à 20 minutes en voiture ;
- Un quartier à vivre, animé en journée et en soirée, en semaine et le week-end pour vivre et travailler. Un quartier attractif avec des services adaptés aux usages mixtes, habitat, entreprises, loisirs avec location de vélos, voitures, services, hôtellerie, restauration, loisirs sportif et culture ;
- Un quartier paysager : renaturation des friches industrielles, création de jardin linéaire, grande promenade, vue sur la campagne environnante, stationnement mutualisé, mobilités douces privilégiées, préservation du patrimoine des haies bocagères.

Eric Hervouet présente les plans avec au centre le pôle d'échanges multimodal. Sur les Quais Nord, un périmètre Terres de Montaigu, avec un secteur mixte tertiaire/habitat, un secteur service, des activités économiques et un pôle tertiaire. Au total sur ce secteur, la surface plancher constructible est de 60 000 m<sup>2</sup> et 5 000 m<sup>2</sup> de bâtiments à rénover. Sur les Quais Sud, périmètre de la ville de Montaigu-Vendée, se situe un secteur habitat.

La commercialisation de ces fonciers se fera au m<sup>2</sup> de foncier ou de surface plancher constructible en fonction de la destination de la parcelle. Certains lots destinés à des équipements structurants peuvent faire l'objet d'appel à projet restreints ou ouverts, tels que l'hôtel, les loisirs. Certains porteurs de projets du territoire ont sollicité l'agglomération pour ce typologie de projet mais il appartient à l'agglomération de définir en amont ce qu'elle souhaitait avoir dans ces projets d'où la rédaction d'appel à projet par l'agglomération. Enfin pour chacun des lots cessibles, des fiches de lots et cahier de prescription traduisant les enjeux d'urbanisme du quartier seront rédigées.

Concernant le stationnement, il est proposé la mise en place d'un contrat d'amodiation (droit d'occupation de longue durée pour chaque place de stationnement publique occupée) sur les places de stationnement déportées dans le parking à étages nord. Ce contrat a une durée de 16 ans, avec une redevance initiale de 8 000 € HT par place à laquelle s'ajoute 120 € TTC / an au prorata de provision pour les charges de fonctionnement.

Il est proposé de constituer un groupement de commandes avec la ville de Montaigu-Vendée, afin de retenir une agence d'architecture urbanisme pour le suivi des opérations pré ou post dépôt d'autorisation, les analyses des

appels à projet, la rédaction de notes techniques, l'élaboration de fiches de lots, pour des prestations sur l'ensemble des opérations du quartier quelle que soit la collectivité maître d'ouvrage. Terres de Montaigu est désignée coordinateur du groupement de commandes.

Eric Hervouet présente le bilan prévisionnel d'opération du pôle tertiaire pour le périmètre de Terres de Montaigu, avec un total de recettes de 4 272 340 €, un total de dépenses de 2 888 066 € soit un solde de 1 384 274 €.

Il présente ensuite le bilan prévisionnel d'opération de la reconversion de la ZI Gare pour le périmètre de Terres de Montaigu, avec un total de recettes de 6 364 793 €, un total de dépenses de 9 394 090 € soit un solde négatif de 3 029 297 €.

Pour équilibrer le budget global, un levier potentiel est possible en relevant à 5% la taxe d'aménagement sectorielle. La ville de Montaigu-Vendée délibèrera sur ce sujet le 14 novembre 2023. De ce fait, il est proposé à l'assemblée que le produit de la taxe d'aménagement des secteurs concernés du quartier « Les Quais Saint-Hilaire » qui sera perçu par la ville de Montaigu-Vendée soit reversé dans son intégralité à Terres de Montaigu. Ainsi, il convient de mettre en place une convention de reversement de la Taxe d'aménagement spécifique entre la ville de Montaigu-Vendée et l'agglomération sur les parcelles de ce nouveau quartier « Les Quais Saint-Hilaire » telles que détaillées dans ladite convention.

### **Débat :**

**Jean-Martial Haeffelin :** « Monsieur le Président, bonjour.

*Vous nous demandez de nous positionner ce soir, sur un groupement de commandes entre nos deux collectivités pour l'aménagement du quartier de la gare. Cependant, si l'objet de celui-ci est décrit très succinctement dans la notice du conseil, encore une fois le cahier des charges prévu pour cet AMO ne nous est pas fourni. Dans ces conditions, nous ne voyons pas trop comment nous positionner.*

*Ce fonctionnement est typique de ce que vous avez mis en place au sein de notre collectivité. Les documents ne nous sont jamais fournis avant les commissions. Les comptes-rendus nous sont expédiés que très tardivement, quand ils le sont. A titre d'exemple ceux des commissions habitat du 9 octobre, santé du 16 octobre ne nous ont été diffusés, que le 9 novembre dernier suite à ma demande, et celui de la commission économie du 26 octobre qui présentait le projet de la gare nous a été transmis ce soir à 17h07. Bien souvent, malgré le délai d'envoi, ils ne comprennent pas les échéances qui ont été tenues ou alors de manière très, très partielle. Pour nous, ce fonctionnement n'est pas digne d'une collectivité comme la nôtre. Nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire.*

*Sur le projet qui nous a été présenté : encore une fois, nous regrettons que celui-ci n'ait été vu en commission qu'une fois que tout était figé. Jamais les commissions ne sont sollicitées en amont des projets et nous le déplorons.*

*Concernant le quartier de la gare : si nous avons pu avoir accès à certains appels à projets suite à notre demande, nous n'avons pas eu de réponse claire quant aux destinataires et leur mode de diffusion. Lors de la commission du 26 octobre, il nous a été précisé que ces appels à projets n'étaient en réalité proposés uniquement qu'aux porteurs choisis par Terres de Montaigu. Nous regrettons ce choix restrictif cultivant encore une fois l'entre soi au sein de notre collectivité.*

*Aujourd'hui, en n'ouvrant pas à tous vos projets, comme ce fut aussi le cas pour le cinéma ou pour les opérations immobilières du quartier de Montaigu par exemple, c'est se satisfaire d'une solution qui n'est sans doute pas mauvaise, alors qu'en ouvrant ses consultations vous auriez pu chercher sans doute la meilleure. C'est encore une fois les limites d'une démarche fermée, trop régulièrement mise en œuvre sur notre territoire.*

*Par ailleurs, sur les deux appels à projets qui nous ont été transmis. Celui concernant l'hôtel fait état d'un dépôt des dossiers au 10 juin 2023 et d'une sélection des candidats en juillet 2023. Pouvez-vous nous indiquer combien de candidatures ont été déposées ? et qui a été retenue ? Concernant l'appel à projet pour l'équipement de loisirs, sauf erreur aucune date n'est mentionnée pour y répondre. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Et concernant les autres appels à projets, restauration, par exemple, qu'en est-il à ce jour ?*

*Vous avez également parlé ce soir de centres de formation ouverts dans ce quartier. Des contacts ont-ils été pris avec des organismes spécifiques ? S'agit-il uniquement de partenariats privés ou des formations publiques sont-elles envisagées ?*

*Je vous remercie. »*

**Antoine Chéreau :** « J'ai d'abord envie de faire une réponse qui n'est pas exactement une réponse à vos ensembles de remarques. Il faut prendre un peu de hauteur, ce qui n'enlève rien à la légitimité de vos questions, mais se rendre compte que là, nous sommes sur un des projets les plus importants que nous avons porté les uns et les autres collectivement pour l'avenir de notre territoire. Et j'aurais aimé savoir si du coup vous y partagez l'essentiel des objectifs. Parce que vous posez des questions sur les techniques de mise en œuvre, mais au-delà de ça, il y a quand même le sens politique de l'action que nous portons, action ambitieuse qui aura des impacts nécessairement très importants pour la vie de nos concitoyens y compris pour la manière dont nous réussissons ou pas à vivre ensemble.

**Jean-Martial Haeffelin :** « On n'a jamais eu l'occasion d'en discuter. »



**Antoine Chéreau :** « Je ne vous ai pas coupé. Mais je veux dire ça quand même. Je comprends bien qu'on se pose des questions sur qui était à quelle réunion, évidemment c'est légitime. Mais pour certains d'entre nous qui se souviennent, ce projet a commencé en 2004 avec un certain nombre de choses importantes que nous n'avons pas pu dire ici, c'est-à-dire la première unité de méthanisation. En effet, pour pouvoir rendre ce projet viable, il y avait d'abord un déménagement d'une exploitation agricole porcine qui était implantée là et que nous avons accompagné dans un premier temps près des Marches de Bretagne : Premier projet de méthanisation. Ceci, nous l'avons fait avec un assemblée qui était très, très, très différente de celle-ci, puisqu'il s'agissait d'un autre périmètre, et qu'il y avait d'autres élus autour de la table, même si un certain nombre d'entre nous sommes là pour nous en souvenir.

Je dis cela parce qu'à un moment donné, lorsqu'on fait de l'aménagement public, lorsqu'on fait un projet que nous portons d'ailleurs auprès de nos concitoyens devant les urnes, nous donnons la direction. La direction et l'accomplissement que nous avons ici, date de 2004 et s'est enrichi au fil du temps, car à l'époque, il s'agissait d'abord de faire un aménagement de gare, ensuite d'avoir une zone tertiaire puis enfin de pouvoir avoir une zone de quartier d'habitat et nous arrivons à la phase ultime où finalement on lui donne un nom et nous commençons à la voir vivre.

Moi je veux bien tout ce que l'on veut, mais poser la question très scolaire en disant à quel moment on a dit quoi, ce n'est pas la question. La question est sur quel projet nous contribuons ?

Je vous dis, ça n'enlève rien à la légitimité de vos questions mais quand même. C'est un projet majeur. C'est intéressant de se positionner sur l'intérêt du projet et pas au niveau où vous le poser, je le crains.

Alors je vais faire deux remarques et plusieurs réponses.

D'abord nous ne sommes pas soumis, nous, en tant que propriétaire privé, ce que nous sommes ici, à des démarches de mise en concurrence de projet. Donc nous ne sommes pas en train de nous dire là, nous avons l'envie de faire un cinéma public, par exemple, puisque vous avez cité cet exemple là, mais nous allons le confier au privé, et par conséquent on fait une délégation de service public, une concession, enfin que sais-je. Nous ne sommes pas soumis de la même manière, à une mise en concurrence d'un terrain que nous avons pour pouvoir installer de l'hôtellerie, par exemple. Donc nous nous comportons avant tout comme ce que nous sommes, c'est-à-dire des aménageurs économiques. Evidemment je pense que tous les maires autour de la table et les adjoints ici présents, savent que si un artisan vient avec un projet sur une zone artisanale par exemple, vous ne lui dites pas, écoutez, nous allons faire un appel à projets pour savoir quel artisan aura le droit d'acheter le terrain communal, en l'occurrence communautaire, pareil sur un lotissement public d'habitation. Ça peut être le cas, nous pouvons avoir l'envie d'aller plus loin et c'est ce que nous avons envie de faire, justement pour faire ce que vous nous demandez c'est-à-dire élargir les possibles. Mais il n'y a pas une forme juridique qui ferait un appel urbi et orbi à des candidats. Ce qui se passe, c'est que nous avons plein de contacts. Vous pensez bien que ce projet-là, même à l'échelle du département de la Vendée, près d'une gare, quartier en devenir, il est extrêmement attractif. Donc nous sommes démarchés comme nous le sommes toujours sur l'ensemble de nos zones où l'ensemble de nos lotissements. En réalité, ce que nous appelons peut-être abusivement appel à projets, mais finalement ça revient à cela, nous organisons les outils de la sélection qui n'en est pas une, d'un point de vue juridique, entre les différents candidats que nous avons, mais qui nous permet de créer les conditions pour pouvoir les choisir et choisir le meilleur. Je tiens à le redire parce que nous n'aurions pas du tout d'appel à projets, vous nous diriez, il faut mettre en concurrence. Là on fait quelque chose, qui en même temps, est respectueux de ceux qui ont envie de venir parce que le résultat quand même de tout développement économique, c'est une entreprise qui vient et qui dit je veux m'installer là. Nous en sommes là et il faut y croire. Donc il y a effectivement des appels à projets qui ne sont pour aucun conclus. Je crois qu'il y a eu trois candidats sur l'hôtellerie, pour répondre à votre question. Nous ne sommes pas au bout des démarches. Ce n'est pas formel et peut-être qu'aucun des trois nouveaux projets nous plaira. Vous voyez, nous ne sommes pas au bout et y compris d'ailleurs à poser la question plus ouvertement.

En revanche vous n'avez pas le droit de dire cela du tout pour le cinéma. Il ne faut pas réécrire l'histoire. Le cinéma, nous avions décidé de l'agrandir. Il se trouve que devenir une communauté d'agglomération avec une commune nouvelle de 21 000 habitants, a généré des candidats à le faire eux-mêmes. La discussion avec les porteurs de projets, de la famille Feldman nous a amené à dire que nous étions capables de nous entendre parce qu'ils étaient capables de nous comprendre, et en particulier de pouvoir avoir une réponse adaptée. Il n'y a donc aucune raison de mettre en concurrence quand vous avez un candidat qui vient et qui correspond à ce que vous auriez fait vous-même en partie. C'est théorique. Nous y serions encore. Pourquoi ça marche ici ? C'est parce que nous sommes réactifs avec les vrais gens. Peut-être ce n'est pas de la planification, mais regardez les territoires qui ne font que de la planification, et vous verrez les résultats. A un moment donné nous sommes fiers de notre manière d'agir.

Sur la question de la formation. C'est une question de toute autre nature. Il ne s'agit pas de faire venir des porteurs de projets et de négocier l'implantation à un endroit plutôt qu'à un autre. Il y a d'abord je l'ai dit tout à l'heure, une culture ici locale de pouvoir définir les besoins de formation, à la fois quantitative et qualitative. Quantitative : quel que soit les réseaux, nous ont fait dire qu'à un moment donné, l'évolution de la démographie locale ne permettait pas de tenir avec le nombre d'établissements que nous avons. A la fin des années 90, nous avons été candidats pour accueillir un des premiers lycées publics hors La Roche-sur-Yon, en Vendée, avec le lycée Léonard de Vinci. Nous avons accompagné des propositions de développement d'un certain nombre d'établissements privés de la même manière autour des projets du lycée Jeanne d'Arc pour ne parler que des lycées. Dans une période beaucoup plus récente, nous avons été candidat pour accueillir un collège public supplémentaire, le collège Michel Ragon et nous avons accompagné, les mots ont un sens, nous avons été candidat pour avoir un collège public

nouveau et nous avons accompagné une décision de l'enseignement catholique, d'ouvrir un nouveau collège, le collège privé mère Teresa. C'est le socle de formation générale, va-t-on dire. Nous avons dans le passé, accompagné des demandes d'entreprises déjà situées sur le territoire faisant état d'un manque de formation pour pouvoir organiser des filières pour leur propre activité. A l'époque, c'est une époque plus récente, avec les porteurs de projets existants, publics et privés, nous avons accompagné les mises en relation des porteurs de projets les uns avec les autres. Cela a donné un certain nombre de projets portés par le public à Léonard de Vinci, par le privé confessionnel à Jeanne d'Arc sur l'ISLT, par les Etablières, lycée agricole pour l'Institut Supérieur de Santé Animale, parce que cela correspondait à des savoir-faire de porteurs de projets et par un certain nombre de projets portés par les maisons familiales rurales et notamment l'institut Meslay qui a déployé un certain nombre d'activités lorsque l'entreprise AVEA est arrivée. Nous avons bien ressenti avec Monsieur Hervouet, que la question allait revenir de façon extrêmement prégnante. Nous avons aussi fait un travail, grâce aux échanges très nombreux avec les chefs d'établissement, et notamment avec des chefs d'établissement du collège qui nous indiquait que post-covid, nous avons des difficultés nouvelles, d'orientation de jeunes. Ces dernières étaient fléchées par les professionnels de l'orientation plutôt vers des formations professionnelles que nous n'avions pas sur notre territoire. Post-covid, les familles avaient plus de mal même si financièrement elles étaient très bien accompagnées et en internat et en formation, à voir le jeune partir plus loin. Nous avons engagé une réflexion avec les établissements, c'est-à-dire les collèges et lycées pour pouvoir définir quels étaient en plus les besoins des entreprises, quelles étaient les filières vers lesquelles allaient les jeunes qui sont aujourd'hui en formation chez nous. Cela nous a donné un certain nombre de tendances. Pour certaines de ces tendances qui sont lourdes, nous avons du coup fait émerger ou laisser émerger des besoins de formation qui pourraient coller sur le territoire parce que nous avons des candidats suffisamment en nombre pour ouvrir soit des antennes soit des formations nouvelles. Nous en sommes là. Nous avons des contacts sérieux d'établissements publics et privés qui pourraient ouvrir un certain nombre d'antennes dans un certain nombre de domaines, service public, formation, on peut évoquer par exemple les métiers du bâtiment. Beaucoup de jeunes chez nous vont se former dans les métiers du bâtiment, ailleurs, car il n'y a pas d'études en bâtiment ici. Nous avons aussi des organismes consulaires intéressés pour nous accompagner. Je ne vais pas rentrer plus dans les détails parce que je ne peux pas dévoiler les travaux qui sont ici faits et qui sont d'ailleurs faits, parfois avec les fédérations professionnelles, mais simplement le fait d'avoir ce quartier-là, comme une belle offre construite, vous voyez en plus avec ce que l'on met comme bloc avec le logement aussi pour les jeunes, devrait donner lieu à des décisions qui pourront être prises par ceux qui le voudront.

*Ce n'est peut-être pas votre méthode mais en tout cas pour nous, je pense que cette méthode va marcher.*

**DEL20231113\_01 – Groupement de commandes avec la ville de Montaigu-Vendée pour des prestations d'assistance et de coordination architecturale et urbaine dans le cadre des opérations d'aménagement du quartier « Les Quais Saint-Hilaire »** Le conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la ville de Montaigu-Vendée pour les prestations concernées ; valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via le Service Ingénierie ; approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

**DEL20231113\_02 – Contrat d'amodiation** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter l'avis des domaines nécessaire et préalablement à la conclusion des contrats d'amodiation ; accepte les termes du projet de contrat d'amodiation aux charges et conditions ainsi qu'il est dit ci-dessus ; charge le Bureau d'agglomération d'effectuer jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, l'ensemble des opérations liées à la conclusion des promesses de contrat d'amodiation ou des contrats d'amodiation dès qu'un porteur de projet se présentera sur le nouveau quartier tertiaire.

**DEL20231113\_03 – Convention de reversement de la Taxe d'aménagement à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération** Le conseil d'agglomération, par 41 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), décide que le produit de la taxe d'aménagement provenant des projets du quartier « Les Quais Saint-Hilaire » sur les secteurs à vocation économique et mixte du PLUi soit reversé à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; approuve les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement qui fixe les modalités de mise en œuvre ; autorise Monsieur le Président à signer ladite convention de reversement de la taxe d'aménagement du quartier « Les Quais Saint-Hilaire ».

**Antoine Chéreau** : « C'est vraiment l'outil de solidarité entre nous. C'est le territoire qui accueille les entreprises qui reverse à la globalité. En l'occurrence, ici on voit bien que ça participe à l'équilibre de cette opération mais comme on peut penser que dans le temps les tarifs de nos ventes vont évoluer en fonction de l'inflation, des revenus supplémentaires seront forcément là pour Terres de Montaigu. »

**Retour de Madame Anne BOISTEAU-PAYEN en séance**

## CULTURE

Rapporteur : Anthony BONNET, Président de la Commission Culture et Tourisme

Monsieur le Président confirme à l'assemblée, que suite au départ de la directrice de la Culture, Maud de Cointet et comme certains ont pu le lire dans le journal Ouest France, Frédéric Couturier, ancien Directeur de la Culture à Terres de Montaigu, actuel directeur de la Culture dans le Maine-et-Loire, a décidé de revenir à Terres de Montaigu. Une organisation différente sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil d'agglomération. Il remercie Laure Gilbert, directrice générale adjointe en charge de la proximité pour l'intérim et le travail effectué lors de cette transition.

### DEL20231113\_04 – Adhésion au réseau Chainon

Anthony Bonnet expose que dans le cadre des activités du service arts vivants, il est proposé d'adhérer à hauteur de 400 € par an au réseau du Chainon (fédération des Pays de la Loire et réseau national).

Le réseau du Chainon est le plus grand réseau français de salles de spectacles pluridisciplinaires. Il regroupe aujourd'hui 367 membres (le réseau est animé par les professionnels en charge des programmations artistiques), autour de 11 fédérations régionales. L'adhésion permet de :

- Construire des tournées de spectacles avec d'autres salles du réseau et de bénéficier de tarifs négociés (de 10% à 40%) sur les prix des spectacles ;
- Profiter des mutualisations sur les transports générés par les tournées entre adhérents ;
- Profiter d'échanges et d'expertises sur la qualité artistique des spectacles auprès des autres adhérents, d'experts sur chaque discipline et du responsable artistique du réseau qui se rend sur tous les grands événements culturels ;
- Participer au repérage artistique du festival Le Chainon Manquant en proposant des artistes émergents de notre territoire.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide d'adhérer au réseau du Chainon national et à la Fédération du Chainon des Pays de la Loire et donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### DEL20231113\_05 – Contrat de cession d'un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire programmé au Théâtre de Thalie

**De par ses fonctions en tant que Président du syndicat mixte de l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL), Monsieur Antoine Chéreau sort de la salle, ne pouvant prendre part au débat et au vote et laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1<sup>er</sup> Vice-président.**

Monsieur Damien Grasset donne la parole à Monsieur Anthony Bonnet. Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2023-2024, la programmation du Théâtre de Thalie intègre un concert de l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire « Les quatre saisons » prévu le 27 mars 2024 à 20h30.

Les engagements de la Communauté d'agglomération sont les suivants :

- Accueillir une représentation du programme « Les quatre saisons » le 27 mars 2024 à 20h30 ;
- S'acquitter du coût de cession s'élevant à 9 000 € HT ;
- Respecter la fiche technique fournie par l'ONPL ;
- Fournir le lieu en ordre de marche et le personnel nécessaire au déroulement de la représentation ;
- S'acquitter des éventuels droits d'auteur.

Les engagements de l'Orchestre National des Pays de la Loire sont les suivants :

- Fournir le spectacle entièrement monté et assurer la rémunération de son personnel attaché au spectacle ;
- Prendre en charge la location du matériel d'orchestre et le transport des musiciens et techniciens.

La signature d'un contrat entre Terres de Montaigu et l'Orchestre National des Pays de la Loire ne pouvant être signé par une même personne pour les deux parties, le Conseil d'agglomération est invité à donner pouvoir à Monsieur Anthony Bonnet lui permettant de signer en lieu et place du Président de Terres de Montaigu le contrat de cession.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les termes du contrat entre l'Orchestre National des Pays de la Loire et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour une représentation du programme « Les quatre saisons » le 27 mars 2023 et autorise Monsieur Anthony BONNET, Vice-président en charge de la Commission Culture et Tourisme à signer ledit contrat, et à prendre toutes dispositions permettant d'assurer l'exécution de la présente délibération

**Retour de Monsieur Antoine CHEREAU en séance qui reprend la présidence.**

## **DEL20231113\_06 – Convention d'occupation des locaux du Site Saint-Sauveur – Rocheservière**

Anthony Bonnet informe que dans le cadre de l'évolution du site Saint-Sauveur situé à Rocheservière, appartenant à Terres de Montaigu, et devant accueillir à compter du 15 novembre 2023 la médiathèque de Rocheservière, les deux collectivités se sont rapprochées pour définir la gestion de l'équipement ainsi que les périmètres des actions communes.

Ce dernier propose de définir une répartition financière concernant la gestion des locaux en tenant du compte des surfaces des espaces utilisés par chaque collectivité.

La répartition des coûts d'investissement des locaux du site Saint-Sauveur, sous réserve que ces investissements soient acceptés par les deux collectivités, sera la suivante :

- Si les dépenses d'investissement portent sur l'ensemble du bâtiment : répartition identique aux coûts de fonctionnement, calquée sur la répartition des surfaces ;
- Si les dépenses d'investissement portent sur un espace dédié à l'une ou l'autre des collectivités : chacune des collectivités supporte la charge financière dans son intégralité ;
- Si les dépenses d'investissement portent sur un espace mutualisé : la charge financière sera partagée à hauteur de 50/50.

La répartition des coûts de fonctionnement des locaux du site Saint-Sauveur sera la suivante :

- A concurrence de 56% pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération ;
- A concurrence de 44 % pour la commune de Rocheservière.

Il est également proposé que l'occupation des locaux soit consentie à titre gratuit au profit de la commune de Rocheservière.

Un comité de gestion se réunira au minimum 2 fois par an, pour veiller au respect de la convention, valider les éléments de programmation communs (thèmes, plannings). Il est composé du Président, des Directions de la Culture, de la Communication et des Ressources pour Terres de Montaigu et du Maire, de la Direction générale des services, de la Responsable médiathèque et actions culturelles et de représentant des bénévoles de la médiathèque pour la commune de Rocheservière.

Anthony Bonnet invite l'assemblée à un week-end festif pour l'inauguration de la micro-fole et l'ouverture officielle de la médiathèque le 16 décembre prochain.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention d'occupation des locaux et de partenariat financier pour la gestion des locaux du site Saint-Sauveur ; valide la clé de répartition des coûts ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement et au fonctionnement du site Saint-Sauveur ; valide la mise à disposition des locaux à titre gratuit au profit de la commune de Rocheservière ; autorise Monsieur le Président à signer la convention entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Rocheservière.

## **Prestations de services relatives à l'organisation et la gestion du Printemps du Livre de Montaigu 2024**

Anthony Bonnet expose que dans le cadre de l'édition 2024 du Printemps du Livre de Montaigu, un appel d'offres a été lancé pour l'organisation de la manifestation.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 novembre pour attribuer les marchés aux sociétés ayant remis les offres considérées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution précisés dans le règlement de la consultation.

Pour cette édition 2024, les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°01 « Prestations de location et implantation de structures d'exposition » ;
- Lot n°02 « Prestations d'aménagement intérieur des structures du lot n°01 » ;
- Lot n°03 « Prestations de gestion logistique du transport, de l'hébergement et de la restauration des auteurs participant au Printemps du Livre 2024 » ;
- Lot n°04 « Prestations de transports locaux des invités et autres personnes dédiées à l'évènement ».

Un ajustement a été apporté sur la structure du Parc Henri Joyau afin qu'elle puisse accueillir plus de rencontres et spectacles.



Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider l'attribution des marchés aux sociétés ayant remis les offres considérées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'appel d'offres le 8 novembre.

### **Débat :**

**Antoine Chéreau :** « Quand on est cantonné au powerpoint et que tout à coup il manque une slide, tout le monde est paniqué. Vous étiez présent à la commission d'appel d'offres, mais je sens que vous avez quelque chose à nous dire, Monsieur Haeffelin. »

**Jean-Martial Haeffelin :** « Ce serait bien qu'on ait les attributions et les montants, pour voter quand même. »

**Antoine Chéreau :** « Ecoutez, on ne les a pas. Je lève ce point à l'ordre du jour. »

## **SANTÉ, AFFAIRES SOCIALES**

Rapporteur : Claude DURAND, Président de la Commission Santé, Affaires sociales et Grand âge

### **DEL20231113\_07 – Plan Familles et Santé 2023-2027**

**Antoine Chéreau :** « Nous passons maintenant à un point majeur de notre conseil.

Il est majeur parce que c'est un travail partenarial énorme, porté par Claude [Durand] notamment mais surtout de façon extrêmement collective sur un ensemble de sujets extrêmement importants pour la vie de nos concitoyens : les services que nous pouvons rendre quel que soit les âges de la vie.

Ce sujet était jusqu'à présent travaillé avec l'Agence Régionale de Santé, dans le cadre du Contrat Local de Santé conduit en son temps par Danièle Liaigre puis porté par Francis Breton, avec ce qu'on appelait la CTG, c'est-à-dire le même travail fait sur la question de la petite enfance et porté à l'époque par Marc Préault.

Il y a eu un travail considérable pour passer au volet 2, et faire un seul document. Vous l'avez reçu de façon numérique. Nous avons là, la version papier, le fruit du travail, c'est bien plus profond que cela, entre l'analyse des besoins sociaux, le diagnostic, les plans d'actions et le plan d'actions détaillé. Ceux qui voudront voir en vrai à quoi cela ressemble autrement qu'en numérique, il est à disposition sur mon bureau.

Pour moi c'est un sujet, une fierté du travail collectif de façon extrêmement importante.

Ceci, c'est une feuille de route sur ce que nous voulons collectivement faire pour nos publics : les jeunes, les plus âgés, les personnes malades.

C'est aussi une carte d'identité sociale, familiale et sanitaire du territoire qui nous permet aussi de savoir où nous en sommes, pour pouvoir apporter les meilleures réponses possibles pour nos populations.

Je ne vais pas rentrer dans les détails puisque Claude va le faire très bien et à plusieurs voix.

Mais je voudrais devant vous remercier vraiment très chaleureusement Claude qui à la fois animait et coordonnait ce travail, porté par plusieurs commissions. C'est un travail d'animation et de mise en œuvre évidemment très important donc je suis très fier du travail que tu as fait, et en particulier de l'investissement énorme, puisqu'il s'agissait quand même d'aller prendre des petits bouts partout pour essayer de conduire et donner un sens important à ce travail.

Je voudrais vraiment aussi remercier les présidents de commissions qui ont travaillé chacun sur leurs domaines et contribuer de façon très importante à ce travail-là. Ils prendront la parole, les uns et les autres, Bernard Dabreteau sur les questions de jeunesse, Isabelle Rivière sur les questions de la petite enfance, Damien Grasset sur les questions d'habitat et Cécilia Granet sur les questions du grand âge. Ce ne sont pas les seuls. Il y a évidemment un travail thématique, puisqu'à partir du moment où nous regardons les services que nous apportons à nos populations, forcément nous touchons à tout ce que nous faisons. Vous me permettrez de citer deux autres vice-présidents qui ont contribué de façon significative, d'abord Cécile Barreau qui, avec le schéma d'accès aux services au public, a dû parfois changer aussi ses priorités d'actions parce que nous apportons des réponses, et puis Florent Limouzin, sur les questions de santé environnementale, les liens évidemment sont vraiment très importants.

C'est une forme de document de planification mais ce ne sont pas les actions de Terres de Montaigne. Ce sont bien les actions de tout le monde. C'est un cadre, c'est d'ailleurs cela son intérêt puisque nous emmenons tous les acteurs dans une réponse à notre territoire, à l'échelle de la communauté d'agglomération.

Donc je dois apporter d'autres remerciements pour évoquer la qualité des relations avec les autres acteurs qui ont travaillé : l'hôpital, le CHD, contributeur important, le CHS aussi qui a apporté son regard sur les questions de santé mentale, les professions médicales toutes ensemble, notamment celles réunies autour de la CPTS, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, mais ce sont aussi tous les actionnaires et gestionnaires de services à la petite enfance ou à l'enfance très nombreux, le CIAS, l'Adapei, les entreprises qui ont participé aussi au parcours éducatif, les organismes de formation, les établissements scolaires.

Je voudrais citer les deux cosignataires qui ont travaillé avec nous : l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales et je voudrais citer les présidents Michel Pezas pour la CAF et puis Étienne Le Maigat, directeur territorial de l'ARS.

Je voudrais aussi remercier deux autres acteurs très importants qui, même s'ils ne sont pas signataires, ont contribué de façon significative, ce sont des acteurs du territoire de confiance : le Conseil Départemental, cher

Isabelle [Rivière], cher Cécile [Barreau], sur ces questions pour lesquelles les compétences sont partagées, mais aussi la MSA.

Vous me permettrez de dire que c'est aussi une confiance très forte entre la Communauté d'agglomération et chacune des communes. Lors des travaux faits au moment de notre mariage sur la répartition des compétences, nous avons veillé à ce que la réponse de la petite enfance reste une réponse communale et sur une grande partie du sujet, c'est bien la collaboration de l'échelon communal avec l'échelon communautaire qui marche et nous le sentons. Je remercie chacun des collègues.

Enfin nous avons une équipe de formule 1 pour nous aider dans les travaux importants sous l'autorité de Jean de Labarthe [Directeur général adjoint au pôle Cohésion sociale], qui est derrière moi. Je voudrais aussi saluer ceux qui sont là et vous transmettez à vos équipes aussi des remerciements. Je voudrais citer Solène Da Cuna Radenac [Directrice de la Santé et des Solidarités], Carole Bate [Chargée développement santé et solidarité] que l'on remercie aussi, Clémence Roux [Directrice de la Jeunesse] et Evita Giannopoulou [Directrice éducation, enfance et famille], donc vraiment merci.

Nous allons avoir la présentation et le vote ce soir, la signature officielle dans quelques semaines et ce sera l'occasion aussi de remercier plus largement que notre conseil, l'ensemble des très nombreux acteurs qui ont participé à cette belle aventure. »

Claude Durand expose que le Plan Familles et Santé est le plan guide de Terres de Montaigu encadrant les politiques dans les champs de la santé et de la famille. Le Conseil d'agglomération, dans sa séance du 26 septembre 2022, a choisi de construire une stratégie globale dans ces domaines en regroupant deux contrats, d'une part, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales et d'autre part, le Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence Régionale de Santé.

La création d'un plan unique permet de mieux travailler des actions transversales aux deux contrats, et surtout de développer une approche par public et par parcours de vie.

Le Plan Familles et Santé 2023-2027 (appelé Plan Local Unique Santé et Social par les autorités financeuses) s'inscrit pleinement dans la continuité du Plan Jeunesse et Familles 2019-2022 et du Contrat Local de Santé 2017-2022.

Le Plan Familles et Santé établit une stratégie et des actions à mettre en œuvre, basé sur un diagnostic préalablement réalisé. Ce diagnostic, travaillé pendant un an, a recueilli de nombreuses données, quantitatives et qualitatives grâce à diverses méthodes. En complément de l'analyse de données statistiques élaborée en 2021 avec l'analyse des besoins sociaux, une large concertation a été déployée : un questionnaire à destination des habitants pour mieux comprendre leurs habitudes de vie et leurs besoins, et des enquêtes et entretiens ciblés avec les acteurs du territoire pour mieux identifier les enjeux et les réponses à développer.

Claude Durand rappelle les plus grands succès en 6 ans (2017-2022) de la CTG et du CLS :

- La construction de 4 Maisons et Pôle Santé : +38% de professionnels de santé du 1<sup>er</sup> recours ;
- La pérennisation en matière de 2<sup>nd</sup> recours, radio, ophtalmo, cardio : 19 consultations spécialisées à l'hôpital (11 en 2017) ;
- Création de l'hôpital de jour Pédopsychiatrique : 8 places d'hospitalisation ;
- Création de la CPTS : 300 professionnels de santé ;
- Gestion de la crise sanitaire : 200 000 actes de soins de vaccination et dépistage ;
- Création du Relais Petite Enfance : 4 193 contacts et 815 matinées d'éveil ;
- Création de crèches et de maison d'assistantes maternelles : 97 places créées ;
- Création du service de prévention jeunesse avec le camion EMILE : Mon Espace mobile ;
- Développement des 4 parcours éducatifs : 97 offres proposées (71 en 2018) ;
- Création de Mon Espace services : 25 services proposés en régulier ou ponctuel (11 en 2017) ;
- Création d'une offre de prévention seniors : 13 parutions du Seniors agenda ;
- Construction de nouveaux locaux pour la Protection Civile et la Banque Alimentaire.

### **Diffusion d'une vidéo de présentation sur les enseignements du diagnostic**

Claude Durand explique que le diagnostic s'appuie sur l'ABS, l'analyse des besoins sociaux, réalisée en 2021, approuvée par chacun des CCAS et du CIAS. Cette analyse a été complétée par d'autres données quantitatives mais aussi par des données qualitatives issues de la concertation faite des questionnaires aux habitants (1 066 réponses), aux professionnels (30,3% de réponses), 37 entretiens avec des acteurs professionnels, des entretiens avec chacun des maires et vice-présidents des directions concernées.

Le diagnostic fait ressortir un territoire :

- En développement démographique : + 470 habitants par an
- Jeune : 1/3 de la population a moins de 30 ans
- Familial : 41% de familles avec enfants (32% en Vendée et 33% en Pays de la Loire)

- Qui compte de plus en plus de seniors : + 25% de personnes de plus de 60 ans d'ici 2033 (soit environ +2 520 seniors)
- En bonne santé : 80,3% des habitants se disent en bonne santé
- Au taux d'emploi élevé : 3,3% de taux de chômage
- Au bon niveau de vie : + 7,9% d'augmentation de la médiane de niveau de vie
- Au faible écart de richesses : 18 780 euros d'écart entre le 1er et le 9ème décile (20 700 euros en Vendée et 22 950 euros en Pays de la Loire)
- Au faible taux de pauvreté : 5,7% de taux de pauvreté (8,9% en Vendée et 10,5% en Pays de la Loire)

Les défis à relever par public :

- Parents : conciliation de vie familiale et professionnelle, soutien à la fonction parentale ;
- Enfants et jeunes : préparation à la vie d'adulte ;
- Seniors : augmentation de la population vieillissante, virage domiciliaire.

Les défis à relever par thème :

- Santé : offre de soins adaptée et suffisante, positionnement de l'hôpital comme acteur central du développement de l'offre de soins ;
- Besoins spécifiques : inclusion des personnes en situation de handicap, accompagnement de la précarité, isolement des personnes ;
- Environnement : maintien d'un cadre de vie de qualité favorisant la santé des habitants ;
- Compétences : renouvellement des compétences avec l'arrivée à la retraite des générations du baby-boom.

Claude Durand explique que le plan d'actions comprend 37 fiches actions cadres déclinées en 138 fiches actions concrètes qui permettent d'appréhender globalement et de manière transversale les besoins de chaque public. Il agrège de nouvelles actions ainsi que des actions déjà validées dans le cadre d'autres politiques publiques de la collectivité.

### ***Diffusion d'une vidéo de présentation sur les actions clés.***

Claude Durand présente quelques actions.

Création de Mon Espace Familles et Santé : actuellement situé dans la zone de la Bretonnière à Boufféré, Mon Espace Services évolue pour devenir Mon Espace Familles et Santé, et sera à terme implanté au cœur du quartier santé des Hauts de Montaigu. De nouveaux services viendront progressivement renforcer l'offre déjà installée, avec par exemple, dès 2024 la labellisation « Maison France Services » pour accompagner les démarches administratives des agences de l'Etat, comme la CAF, la CPAM la CARSAT. En 2024 également il proposera des permanences « Sport-Santé » pour aider les habitants à reprendre une activité physique et sportive portées par le CDOS. Une antenne sera créée à Rocheservière, dans les locaux de la mairie, et sera ouverte un jour par semaine.

Création d'un service de consultations pour patients sans médecin traitant et poursuite du développement du 1<sup>er</sup> recours : l'enjeu premier est d'abord de maintenir et de développer une offre socle, de professionnels de santé de premiers recours, médecins généralistes, professions paramédicales et pharmacies, pour faciliter l'accès à tous à un premier niveau du soin en proximité. En complément de cette offre de proximité, pour des patients sans médecins traitants, des consultations seront créés, en partenariat avec la CPTS et le CHD, et implantées dans le quartier santé des Hauts de Montaigu. Cette action en cours d'élaboration pourra s'appuyer sur les internes en médecine.

Développement de l'hôpital et d'un quartier santé : le CHD est un véritable moteur pour le développement local d'une offre spécialisée de second et de troisième recours. Il prévoit de développer ses activités avec notamment deux grands projets : la création d'un service de réadaptation nutritionnelle et l'implantation d'une IRM, tout en poursuivant continuellement le renforcement des consultations spécialisées. Autour de l'hôpital, le quartier des Hauts de Montaigu permettra le développement des cabinets spécialisés déjà implantés, comme l'ophtalmologie et la radiologie, et l'installation de nouvelles spécialités. Ainsi, sans être contraint d'aller à La Roche-Sur-Yon, Cholet ou Nantes, une offre de plus en plus complète continuera de se développer pour tous les habitants de Terres de Montaigu, en proximité.

Claude Durand passe la parole à Isabelle Rivière, Vice-présidente déléguée à la Petite enfance.

Développement de l'offre d'accueil petite enfance et création d'une offre de soutien à la parentalité : Terres de Montaigu et les communes ouvriront 130 nouvelles places de crèches et de Maisons d'Assistants Maternelles, en complément du soutien aux assistantes maternelles via le Relais Petite Enfance, afin de permettre aux parents de trouver une solution de garde adaptée à leur activité et leur choix éducatif. Pour soutenir les parents de jeunes enfants dans leur mission éducative, un LAEP, lieu d'accueil enfants-parents, proposera en itinérance des temps d'activités et d'échanges éducatifs.

Claude Durand passe la parole à Bernard Dabreteau, Vice-président délégué à la Jeunesse.

Renforcement des parcours éducatifs : En appui des établissements scolaires, poursuivre et renforcer les parcours éducatifs. Terres de Montaignu propose de nombreuses offres éducatives à destination des scolaires venant prolonger les enseignements scolaires. Le Plan Familles et Santé consolidera les 4 parcours existants (éducation artistique et culturelle ; engagement ; éducation santé ; avenir) en les ouvrant dès la petite enfance, en déployant plus de sensibilisation autour du numérique, en créant une offre pour mieux connaître les institutions, en favorisant les actions de prévention santé. En appui des autres politiques publiques, par exemple sur la culture.

Claude Durand passe la parole à Cécilia Grenet, Vice-présidente déléguée au Grand âge et aux Etablissements d'accueil des personnes âgées.

Développement de l'habitat et des services aux seniors et création d'un centre de ressources territorial : l'enjeu est de développer un parcours complet pour les seniors, adapté à des niveaux d'autonomie et des typologies de besoins différents, et basé sur les choix de vie des personnes. Pour cela l'offre doit être complétée, en développant des nouvelles formes d'habitat favorisant l'autonomie par la localisation et la typologie des logements. En parallèle l'offre de service sera progressivement renforcée pour répondre aux besoins d'aides courants, comme aux besoins d'accompagnement plus spécialisés. Pour la création d'un Centre de Ressources Territorial, l'objectif sera de mieux accompagner individuellement les habitants seniors ou leurs proches dans la mise en place progressive de solutions personnalisées au regard de l'évolution de leurs besoins.

Claude Durand passe la parole à Eric Hervouet, Vice-président délégué à l'économie, la formation et l'innovation.

Attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement : le préalable au développement des services dans les champs de la santé, de la famille et du grand âge, est le renouvellement et le développement des métiers de la santé et de l'accompagnement. Cela passe par la promotion des métiers, par l'orientation, et également par le développement de filières de formations. En complément de ces évolutions de long terme, une crèche dédiée aux professionnels de la santé et de l'accompagnement sera créée et implantée dans les Hauts de Montaignu. Avec Damien Grasset, le travail sur la création d'une offre d'hébergement temporaires pour étudiants et jeunes actifs.

Claude Durand expose que la gouvernance du Plan Familles et Santé est composée d'un comité de pilote annuel, d'une conférence locale annuelle des partenaires et d'un comité technique régulier en complément des instances délibératives de chaque signataire.

4,7 ETP coordonnent ce plan, ventilé au sein de 8 directions de Terres de Montaignu pour lesquels le financement est de 111 000 € / an pour Terres de Montaignu, une participation de la CAF de 84 000 € et de l'ARS de 40 000 €.

Ce plan d'actions a été soumis aux autorités signataires à savoir la Caisse d'Allocations Familiales et à l'Agence Régionale de Santé lors du comité de pilotage du 6 novembre 2023 et a reçu un accueil positif. Chaque conseil municipal devra soumettre ce plan avant le 31 décembre 2023.

### **Débat :**

**Elodie Larcher** : *Merci Monsieur le Président.*

*Ce plan Familles et Santé, notamment la partie diagnostic est très riche d'informations sur notre territoire et dévoile un plan ambitieux à l'échelle de la Communauté d'agglomération qui devrait permettre de répondre à des enjeux importants, notamment sur la petite enfance, le grand âge et le développement de l'offre de soins.*

*Cependant, certains éléments mis en exergue dans le diagnostic, ne donnent lieu qu'à une réponse partielle en termes de fiches actions.*

*Ainsi concernant la qualité de l'eau sur notre territoire, le diagnostic met clairement en évidence la nécessité d'améliorer la qualité de l'eau. En face nous ne retrouvons pourtant que deux actions : limiter la consommation d'eau et développer la connaissance de la qualité de l'eau, aucunes actions pour agir concrètement.*

*Sur le volet du logement des actions intéressantes sont déclinées notamment en direction des jeunes. Mais pour certaines il s'agit simplement des dispositifs réglementaires, notamment sur l'offre de logement temporaire et d'urgence. La loi Dalo date de mars 2007 vous proposez aujourd'hui un simple état des lieux de l'existant alors que la loi impose une place pour 2 000 habitants. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui si la Communauté d'agglomération respecte ces seuils ? Et si non quelle date est fixée pour atteindre cet objectif ? Le diagnostic met clairement en avant le manque de logements sociaux et pointe le besoin d'augmenter le parc actuel. Nous vous proposons donc d'ajouter une fiche action assez simple, appliquer la loi SRU afin de répondre aux obligations légales. Madame Rivière, vous avez donné à l'instant le pourcentage d'augmentation des violences intra-familiales. Sur ce sujet également la question du logement est primordiale, afin de créer les conditions de mise à l'abri des victimes de violence.*

*Votre plan intègre une large partie d'actions sur la formation : promouvoir les métiers en tension, développement de formations, notamment une formation d'aide-soignante. Quelle est l'articulation de ces projets avec la Région, également compétente en matière de formation ?*

Enfin, la plupart des actions développent des sous-parcours intéressants en direction des enfants et des jeunes sur les thématiques de l'environnement, la mobilité, la santé, mais sans expliquer quelles infrastructures seront développées pour permettre la mise en œuvre concrète de ces comportements favorables à la santé et à la mobilité. Les jeunes sensibilisés aux mobilités douces devront-ils attendre 2035 pour pouvoir bénéficier d'aménagements cyclables nécessaires ainsi que d'une voirie adaptée à votre action de pédibus et d'encouragement à la marche ? Les collectivités réellement volontaires sur ce sujet se sont données des objectifs plus ambitieux et surtout à plus court terme. »

**Antoine Chéreau :** « Monsieur le Président de la Commission Environnement, sur la qualité de l'eau. »

**Florent Limouzin :** « Merci Monsieur le Président de me permettre de répondre à Madame Larcher. Bonsoir. Sur la qualité de l'eau, j'imagine que vous vouliez parler de l'eau potable ? Ou de l'eau dans le milieu parce que ça peut être deux sujets différents. Dans les deux cas, je partage avec vous cette préoccupation. C'est un sujet tellement vaste que je pense que la soirée ne suffira pas pour y répondre.

Simplement vous dire que des travaux sont lancés au niveau de nos deux bassins, pour travailler sur les sujets de la qualité de l'eau et de quantité. Notamment à travers un sujet dont nous parlerons rapidement, je pense, l'an prochain : les études H.M.U.C, Hydrologie, Milieux, Usages et Climat, pour lesquelles nous aurons à revenir ensemble pour voir quelles adaptations faire quant à la consommation de l'eau sur nos territoires en fonction des scénarios et des évolutions du climat sur notre région.

Sur la qualité de l'eau, je vous renvoie aux derniers rapports sur la qualité de l'eau édités par Vendée Eau pour 8 communes sur 10 et par Atlantic' Eau pour 2 communes sur 10 à Rocheservière et Saint-Philbert-de-Bouaine.

Je partage vraiment ce sujet-là avec vous, cette préoccupation qui fait l'objet d'une thématique majeure, notamment dans le plan climat ? C'est tout le travail qui est fait notamment par rapport à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif, vous le savez aussi bien que moi.

Sur le volet mobilité, évidemment ce n'est jamais assez ambitieux avec vous, Madame Larcher, et c'est normal, vous avez plein d'ambition. Nous, dans tous les cas, nous sommes pragmatiques et nous considérons que le plan mobilité, notamment vélo, voté par l'ensemble des élus est très ambitieux. A 2035, je vous rappelle qu'il s'agit d'avoir 100 km de pistes cyclables sur notre Communauté d'agglomération, ce qui n'est évidemment pas rien. 2035 ça peut paraître loin mais quand on voit déjà tout l'investissement, et je ne parle pas que financier, qu'il a fallu mettre pour la liaison Cugand / La Bernardière, et dès mars la liaison bourg de Saint-Hilaire-de-Loulay / Marches de Bretagne, l'investissement humain, mais aussi motiver les différents acteurs, notamment l'Agence Départementale des Routes, mais aussi les financeurs, écoutez je pense que ce plan finalement est largement assez ambitieux.

Je vous laisse continuer Monsieur le Président. »

**Antoine Chéreau :** « Merci Monsieur Limouzin. Je voudrais ajouter quelques points. D'abord, je vous remercie, c'est assez rare d'entendre autant de points positifs dans votre bouche. C'était dithyrambique, j'ai pris ça avec gourmandise.

Vous dire, comme l'a laissé entendre Monsieur Limouzin qu'évidemment il y a beaucoup de choses de façon très transversale mais ce plan n'est pas la totalité des politiques publiques de la collectivité et ni même des collectivités ou des autres institutions qui travaillent en partie sur ce territoire. Ce qui est intéressant dans la construction de ce plan, c'est de faire en sorte que d'abord nous prenons des engagements, que ces engagements prévoient les financements, par exemple sur la petite enfance quand Isabelle évoquait le nombre de places de crèche, cela veut dire que nous signons avec la CAF et que nous y allons, nous ne sommes pas dans ce cadre-là en train de prendre des dispositions qui sont des attentes de collectivités non-signataires. Nous sommes vraiment sur des choses concrètes. Évidemment, tout n'est pas là. En particulier le PLH, c'est autre chose. Il comporte un certain nombre d'actions que nous pouvons mettre en cohérence avec celles-là mais il y en a d'autres qui sont spécifiques au PLH, qui portent des intentions. Et dans les intentions, il n'y a pas de construire autant de logements sociaux que de besoins de location en tout puisque vous le savez c'est notre difficulté, nous l'assumons très bien. Si nous devons appliquer le plan SRU, il faudrait que nous interdisions à n'importe quel propriétaire privé de louer son bien, parce que c'est 75 % de propriétaires. Du coup, il faudrait avoir les propriétaires chez eux et les locataires exclusivement dans le parc public. Ça ne sert à rien d'inventer un besoin quand il n'existe pas. D'ailleurs, et moi je me réjouis beaucoup parce que c'est le fruit de longues années de confiance aussi avec le monde de l'entreprise, les revenus moyens sont plutôt supérieurs à la moyenne, mais dans le même temps, les écarts de richesse de nos habitants sont les plus faibles du secteur et même de France, on voit bien qu'on apporte quelque chose. Apporter une réponse de logements sociaux par principe ne peut pas être la bonne réponse à ce territoire. Nous l'assumons très bien et nous ne chercherons pas à répondre à des injonctions d'ailleurs qui n'ont pas de sens chez nous, les choses sont extrêmement claires.

En revanche, cela ne veut pas dire que nous ne ferons rien. C'est justement notre PLH. Il y a des sujets sur lesquels nous sommes très ambitieux, notamment le logement des jeunes. Nous n'avons pas donné le chiffre mais le projet dont il est question ici, ce sont 200 lits prévus à la fois sur la résidence RHVS, [résidence hôtelière à vocation social], et sur la résidence jeunes actifs. Nous sommes donc sur des sujets importants.

Enfin nous ne sommes pas les seuls acteurs. Simplement il y a choses qui sont aussi, nous l'espérons, plus conjoncturelles que d'autres et notamment sur les questions de violence intra-familiale, des sujets qui sont d'abord extrêmement graves et comme l'a dit à Isabelle extrêmement préoccupants. Le travail se fait en lien avec les



assistantes sociales du Département et la gendarmerie pour avoir des intervenants en gendarmerie dédiés et nous sommes un des rares territoires, à avoir cette chance-là, si je puis dire cette chance, en tout cas à avoir cette offre-là correspondant à une problématique vraiment très préoccupante.  
Merci pour vos interventions les uns et les autres. Merci encore à Claude et à tous ceux qui ont travaillé pour élaborer ce grand chantier. »

**Antoine Chéreau** : « Avant de passer la parole à Damien Grasset, Monsieur Fruchet me dit que je n'ai pas répondu à un point à Madame Larcher. Au moins un, mais peut être que je n'ai pas tout noté non plus. Mais au moins à un point. Évidemment, c'est avec la Région que nous travaillons sur les formations d'aide-soignante. »

**Elodie Larcher** : « Sur la loi Dalo, sur les places ? »

**Antoine Chéreau** : « Ça je vous ai répondu. Je vous ai répondu dans le sens de ma réponse du PLH. C'est une norme de préfecture. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve le Plan Familles et Santé 2023-2027, autorise Monsieur le Président à signer avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales et les communes, le Plan Local Unique Santé Social, à signer tous les documents relatifs aux bilans annuels à réaliser pour l'Agence Régionale de Santé et la Caisse d'Allocations Familiales et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## URBANISME

Rapporteur : Damien GRASSET, Président de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets

### **DEL20231113\_08 – Convention relative aux modalités de fonctionnement du service AVIREZO**

Damien Grasset expose qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service urbanisme sera doté d'un nouveau logiciel « CART'ADS ». Dans le cadre de sa mise en place, le SyDEV et Vendée Eau eux-mêmes équipés d'un logiciel nommé « AVIREZO » proposent de conclure une convention pour accéder à ce service dématérialisé d'échanges relatifs à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Concrètement, le SyDEV et Vendée Eau seront consultés en même temps, via la même plateforme, sur les mêmes dossiers. L'instruction commune des autorisations d'urbanisme a pour finalité de favoriser la mutualisation de travaux (coordination des exploitants, gestionnaires de réseaux et entreprises intervenant sous maîtrise d'ouvrage du SyDEV et de Vendée Eau). Par ailleurs, ils auront accès aux principales données du dossier (nom, adresse, type de travaux, décision...). Le pétitionnaire n'aura plus à fournir ces documents pour demander les branchements individuels de son habitation, par exemple.

Cette convention est proposée à titre gratuit. Elle est conclue pour une durée allant de la date de signature au 31 décembre de l'année N+2, puis reconduite tacitement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+3 jusqu'à sa dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve la convention relative à la mise en œuvre du service AVIS RESEAU désigné « L'AVIREZO » à intervenir entre le SyDEV, Vendée Eau et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

### **DEL20231113\_09 – Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec AB IMMOBILIER**

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) permet aux communes d'assurer le financement d'équipements publics (voirie, réseaux, etc.) par des personnes privées via la conclusion d'une convention. L'initiative de cette convention appartient à la collectivité compétente en matière de planification, à savoir Terres de Montaigu. Celle-ci propose la convention de PUP si le projet nécessite la réalisation d'équipements publics difficiles à financer par la seule taxe d'aménagement (TA). Les équipements publics financés par les constructeurs sont ceux qui, non seulement sont rendus nécessaires par les opérations de construction ou d'aménagement initiées par ces derniers, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet.

AB IMMOBILIER, aménageur, souhaite créer un lotissement de 16 lots destinés à la construction de maisons individuelles à Treize-Septiers. Une extension du réseau électrique sous voie publique est nécessaire pour une longueur de 280 mètres linéaires et un montant de travaux de 42 000 € HT. Afin de permettre la délivrance du permis d'aménager de cette opération, une convention de PUP doit être conclue pour que l'aménageur prenne en

charge ce coût. En contrepartie, les constructions édifiées dans le lotissement seront exclues de la part communale de la taxe d'aménagement, pendant une durée de 2 ans.

Afin que la participation soit reversée à la commune de Treize-Septiers, maître d'ouvrage de ces travaux, il convient d'élaborer une convention entre les deux collectivités pour fixer les modalités de reversement.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention de Projet Urbain Partenarial avec la SASU AB IMMOBILIER domiciliée Rue de la Litaudière, L'Humeau à Treize-Septiers (SIREN : 491529426) ; fixe à 100% la part de prise en charge de l'extension du réseau électrique rendue nécessaire par le projet d'aménagement, par l'aménageur : la SASU AB IMMOBILIER ; décide que la durée d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement sera de deux ans à compter de la réalisation des formalités d'affichage de la convention PUP ; dit qu'en exécution des titres de recettes émis comme en matière de recouvrement des produits locaux, la SASU AB IMMOBILIER procèdera au paiement de la participation de projet urbain partenarial, en une seule fois, après la réalisation des travaux ; approuve et autorise Monsieur le Président à signer la convention de reversement à la commune de Treize-Septiers par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération des participations du Projet Urbain partenarial.

## **DEL20231113\_10 – Conférence Régionale de Gouvernance**

***Monsieur le Président quitte la salle ne prenant pas part au vote de par sa fonction de Vice-président du Conseil Régional et laisse la présidence à Monsieur Damien Grasset, 1<sup>er</sup> Vice-président et Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.***

Damien Grasset l'assemblée que pour favoriser la concertation locale avec la Région dans le cadre de l'évolution du SRADDET, la loi du 20 juillet 2023 instaure la mise en place d'une Conférence Régionale de Gouvernance (CRG), pilotée par la Présidente de Région, en lieu et place de la Conférence des SCoT. Cette conférence est consultée sur la déclinaison des objectifs et leur suivi, ainsi que sur l'identification des projets d'envergure nationale ou européenne et sur la liste des projets régionaux.

La composition de la Conférence Régionale de Gouvernance serait de 120 membres votants, 19 membres siégeant à titre consultatif :

- 120 Membres votants :
  - o La Présidente du Conseil régional ou son représentant
  - o 14 élus régionaux ou leur représentant
  - o Les 71 Présidents d'EPCI ou leur représentant
  - o Les 14 Présidents des structures porteurs de SCoT ou leur représentant (hors SCoT mono EPCI)
  - o Le Président de la Conférence Régionale des SCoT
  - o 16 maires : 1 en PLU et 1 en RNU par département qui seront désignés en lien avec les 5 Associations départementales des Maires et Présidents de communautés ; 1 par département désigné en lien avec les 5 Associations départementales des Maires ruraux de France ; Le Maire de l'Île d'Yeu ou son représentant
  - o 3 représentants de l'Etat désignés par le Préfet de Région.
- 19 Membres siégeant à titre consultatif :
  - o 5 Présidents des Départements ou leur représentant
  - o 4 Présidents des PNR ou leur représentant
  - o Président du CESER ou son représentant
  - o 3 Présidents des Agences d'urbanisme ou leur représentant
  - o 3 Présidents des EPF ou leur représentant
  - o 3 Présidents des Chambres Consulaires ou leur représentant.

### **Débat :**

***Elodie Larcher :*** « Je voulais savoir si c'était possible de présenter une candidature ? »

***Damien Grasset :*** « Oui, bien sûr, c'est possible. »

***Elodie Larcher :*** « Du coup, je me présente également pour être membre de cette conférence.

Les membres élus de la majorité proposent de désigner Monsieur Damien GRASSET pour représenter Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance.

Les membres élus de la minorité proposent de désigner Madame Elodie LARCHER pour représenter Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au sein de la Conférence Régionale de Gouvernance.

Conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé à l'élection :

- Nombre de votants ..... 44
- Nombre de bulletins blancs ..... 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau ..... 0
- Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 43
- Majorité absolue ..... 22

Monsieur Damien GRASSET a obtenu 40 voix.

Madame Elodie LARCHER a obtenu 3 voix.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la proposition de composition de la Conférence Régionale de Gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région des Pays de la Loire, désigne Monsieur Damien GRASSET, par 40 voix, membre de la Conférence Régionale de Gouvernance pour y représenter Terres de Montaigu, autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

***Retour de Monsieur Antoine CHEREAU en séance qui reprend la présidence.***

**PLUi de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu**  
**DEL20231113\_11 – Prescription de la révision allégée n°3 et fixation des modalités de concertation**  
**DEL20231113\_12 – Ouverture à l'urbanisation de la révision allégée n°3**

Damien Grasset informe l'assemblée que la collectivité souhaite engager une procédure de révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu.

Elle a pour objet d'ouvrir à l'urbanisation une enclave classée en zone agricole de 3,7 hectares, située en continuité de la zone d'activités économiques de Sintra sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, pour permettre l'extension de l'entreprise LCA CONSTRUCTIONS BOIS sur son site actuel.

Il s'agit pour la collectivité de soutenir l'économie locale et de permettre l'extension de l'entreprise LCA CONSTRUCTION BOIS, déjà implantée au sud de la zone d'activités économiques de Sintra.

La procédure de révision allégée est justifiée au regard :

- De l'activité et du besoin de développement de l'entreprise : LCA Construction Bois, filiale du Groupe familial Bonnin Charbonneau a été créée en 1973. Spécialisée dans la construction bois, elle réalise le gros œuvre bois et l'enveloppe extérieure du bâti pour les secteurs publics et privés (habitats collectifs et particuliers, bâtiments professionnels, bâtiments accueillant du public). Implantée depuis sa création sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, LCA n'a cessé de croître depuis sa création. Certains de ses projets se concrétisent en 2023 et entraînent pour LCA un accroissement de son activité, de ses besoins en main d'œuvre et en stockage ; notamment face à son activité de réemploi de bois déjà utilisé qu'elle compte développer. Cette dernière activité génère des besoins en stockage de bois de remploi relativement conséquent. LCA estime que 40 nouveaux emplois seront créés à court et moyen terme dans l'hypothèse d'une extension de l'entreprise. Plusieurs scénarii ont été analysés pour répondre à leur besoin et il s'avère qu'au regard des avantages/inconvénients au niveau de sa faisabilité financière, technique, concernant le cadre de vie des employés la solution d'une extension en continuité immédiate du site actuel de l'entreprise a été privilégiée.

- La compatibilité globale du projet d'ouverture à l'urbanisation : Le projet d'ouverture à l'urbanisation est compatible avec les orientations du SCoT du Pays du Bocage Vendéen et du PLUi, ainsi qu'avec les actions du Plan Climat Terres d'enAIRgie. Il est également compatible avec la disponibilité dans les zones d'activités économiques du territoire et l'objectif de réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031.

Etant classée en zone agricole (A), une évolution du zonage de la parcelle cadastrée ZC 68 en zone à urbaniser à vocation économique d'équilibre (1AUÉE), doit être réalisée. Le site actuel de l'entreprise LCA fera également l'objet d'une modification de zonage (UEP : zone dédiée à l'artisanat de production > UEE : zone d'équilibre à vocation mixte), afin de correspondre au développement de l'activité.

La révision allégée aura notamment pour objet de modifier le rapport de présentation, le règlement graphique et les orientations d'aménagement et de programmation du PLUi.

Conformément au Code de l'urbanisme, une procédure de révision doit être mise en œuvre. La révision ayant uniquement pour objet de réduire une zone agricole (A) sans qu'il soit porté atteinte aux orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la révision est dite « allégée » au titre du Code de l'urbanisme.

Ainsi, après l'arrêt du projet et le bilan de la concertation réalisé en Conseil d'agglomération, un examen conjoint sera réalisé avec l'Etat et les personnes publiques associées, suivi d'une enquête publique, avant l'approbation de ladite révision.

Tout au long de la procédure, la concertation avec la population sera assurée ainsi, permettant au grand public d'adresser ses remarques, ses questions ou ses contributions au projet de révision allégée.

### **Débat**

**Antoine Chéreau :** « Nous pouvons être très fier de cette entreprise, qui est reconnue de plus en plus fort et notamment dans le cadre du programme EnergieSprong, dont nous avons déjà évoqué ici l'existence. Ils sont importants pour ce projet-là. Nous pouvons nous en réjouir. »

**Jean-Martial Haeffelin :** « Puisque vous en parlez Monsieur le Président, c'est dommage d'ailleurs que les talents de cette entreprise n'aient pas été utilisés pour la rénovation des tours de l'Aurore mais ce n'était pas ma question. C'était plutôt, est ce qu'il y a une compensation

**Florent Limouzin :** « Vous ne pouvez pas vous en empêcher ? »

**Jean-Martial Haeffelin :** « Non, c'était facile. »

**Florent Limouzin :** « Justement la facilité des fois c'est un petit peu énervant. »

**Jean-Martial Haeffelin :** « Oui, nous l'utilisons tous ici. Donc ça va aller. Est-ce que ces hectares sont compensés sur d'autres zones d'activités ? »

**Damien Grasset :** « C'est une question que nous avons regardé avec la commune de La Boissière-de-Montaigu, qui pouvait éventuellement être propriétaire de parcelles agricoles. Mais aujourd'hui, nous ne sommes pas sur un bail, mais une convention précaire. Donc, l'agriculteur savait qu'à tout moment, cette convention ne serait pas forcément renouvelée. Aujourd'hui son occupation s'arrêtera en septembre 2024.

**Jean-Martial Haeffelin :** « Oui mais je parlais aussi d'un point de vue plus macroscopique au niveau de Terres de Montaigu. Est-ce que ces hectares sont redonnés sur une autre zone d'activités ?

**Damien Grasset :** « Non pas dans ce cadre-là. »

**(DEL20231113\_11)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prescrit la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu ; met en place les modalités de concertation citées précédemment ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**(DEL20231113\_12)** Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, considère comme justifiée l'ouverture à l'urbanisation de la zone agricole, située en continuité de la zone d'activités économiques de Sintra, sur la commune de La Boissière-de-Montaigu, afin qu'LCA Construction Bois puisse se développer sur son site actuel ; autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## **CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Président de la Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau

### **DEL20231113\_13 – Marchés de prestations d'exploitation des ouvrages et installations d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal**

Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu est devenue compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Plusieurs modes de gestion de l'assainissement existaient sur le territoire (prestations complètes et partielles de service, assistance de certains services techniques communaux, délégation de service...) mais la seule délégation de service public s'achève le 31 décembre 2023.

Dans l'objectif de disposer d'une externalisation complète du mode de gestion à l'échelle du territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet GETUDES

CONSULTANTS en vue de l'accompagnement dans la définition des missions à externaliser, la préparation, la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence adéquate.

Une procédure de mise en concurrence a donc été lancée pour l'attribution des prestations d'exploitation des ouvrages et d'installations d'assainissement collectif (collecte, pompage, transfert et de traitement des eaux usées) sur l'ensemble du territoire intercommunal.

La collectivité conserve en revanche à sa charge certaines missions de gestion du service de l'assainissement collectif :

- La facturation et l'encaissement des redevances d'assainissement collectif ;
- La fourniture de l'énergie électrique pour l'ensemble des postes de relèvement et stations d'épuration ;
- Le coût des analyses d'autosurveillance, à l'exception des frais de prélèvement qui restent à la charge de l'entreprise titulaire ;
- Le coût de l'eau potable pour l'ensemble des postes de relèvement et stations d'épuration.

Les autres travaux relatifs aux ouvrages concernés par le service sont exclus du marché et relèvent également de la collectivité, dont les besoins seront assurés en application des dispositions du Code de la commande publique.

La procédure a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert. Les prestations sont réparties en 3 lots.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 09 novembre 2023 pour attribuer les marchés aux entreprises ou groupements d'entreprises considérés comme ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses » au regard des critères et sous-critères d'attribution détaillés dans le règlement de la consultation :

- Lot n°01 « Secteur Ouest »
  - o Attributaire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
  - o Montant document financier partie marché (DQE) : 201 342,56 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « classique » : 44 955,29 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « renouvellement » : 577 068,00 € HT
- Lot n°02 « Secteur Centre »
  - o Attributaire : SAUR – Direction des Exploitations VENDEE DEUX SEVRES
  - o Montant document financier partie marché (DQE) : 321 094,71 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « classique » : 79 803,49 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « renouvellement » : 2 110 350,00 € HT
- Lot n°03 « Secteur Ouest »
  - o Attributaire : VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
  - o Montant document financier partie marché (DQE) : 201 967,31 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « classique » : 44 955,29 € HT
  - o Montant document financier (DQE) partie accord-cadre « renouvellement » : 846 389,00 € HT

#### **Débat :**

**Hubert Piveteau :** « Sans vouloir remettre en cause le principe d'harmonisation du service au niveau de l'Agglo, nous aimerions avoir quelques précisions sous forme de deux questions. Est-ce qu'il a été fait une évaluation, un comparatif des différents modes de gestion possibles en matière d'assainissement soit délégation, régie, prestation de services ? Si c'est le cas, si ce travail a été réalisé, quel aurait été le montant de la redevance pour les usagers en fonction du mode de gestion ? Peut être que ce travail a été fait lors des commissions ? J'ai essayé de retrouver dans les comptes-rendus, je n'ai pas vu ça. »

**Florent Limouzin :** « Vous avez annoncé deux questions, Hubert ? »

**Hubert Piveteau :** « Effectivement la deuxième savoir si le travail d'évaluation avait été fait entre ces différents modes de gestion et quel aurait été le montant de la redevance pour les usagers , est ce qu'il aurait été différent entre la régie, la délégation ou la prestation de service ? »

**Antoine Chéreau :** « Un travail avait démarré par Damien, continué par Florent, avec notamment un comité de pilotage qui s'était posé toutes ces questions-là, dans lequel il y a évidemment des estimations avant qui sont des estimations de l'ordre budgétaire. L'évolution de la redevance ne se calcule pas si on ne calcule pas d'abord l'évolution des coûts. Donc là en l'occurrence, vous l'avez vu, nous sommes sur des coûts extrêmement comparables quelque soit le modèle retenu puisque l'on est en uniformisation à l'échelle du territoire avec un mode qui n'est pas une délégation, puisque c'est un appel d'offres, ce n'est pas non plus une gestion en régie, mais finalement quel que soit le modèle des communes d'origine quand elles avaient la compétence, l'écart de prix n'est pas considérablement différent. Cela justifiait que ce n'était pas la première porte d'entrée.

Le principe choisi, est conforme au principe choisi depuis très longtemps, c'est culturel chez nous, et nous sommes contents de ce mode-là, notamment en matière d'ordures ménagères, depuis le syndicat mixte Montaigu Rocheservière. Nous ne sommes pas en délégation de service public la plupart du temps au sens où on ne



transfère pas le soin à une entreprise, quelle qu'elle soit, de définir les politiques. Nous on garde entre guillemet en régie l'intelligence du système, à la fois, la manière dont les objectifs sont définis et en même temps le lien à la population, de sorte qu'elle se tourne vers nous si elle n'est pas contente, en termes de responsabilité nous sommes beaucoup plus réactifs. En revanche, sur la mise en œuvre technique, un appel d'offres est fait, comme pour des appels d'offres de marché sur la tonte des grands espaces par exemple. Ce qui fait que nous maîtrisons vraiment l'évolution des coûts par rapport à ce que nous commandons, ce qui n'est pas le cas d'une délégation de service public.

La réalité c'est que nous ne sommes pas capables de dire, car cela ne peut pas se calculer, si c'est moins cher, plus cher. En revanche, le modèle présenté permet de garantir pour la collectivité de bien définir des objectifs politiques et de les tenir et en même temps de pouvoir faire appel à des salariés de très grandes compétences. »

**Damien Grasset :** « La question avait été posée au moment du COPIL avec le cabinet qui nous avait suivi. Puisque nous n'avions pas non plus assez d'agents qualifiés pour ces prestations, puisque déjà les communes elles-mêmes travaillaient un peu sur cette prestation de service donc le modèle régie avait été assez vite écarté puisqu'il n'y avait pas non plus de transfert d'agents vers Terres de Montaigu. Ce qui aurait pu être le cas si dans chacune de nos communes, il y avait eu des agents spécialisés sur l'assainissement. Par contre on avait toute suite écartée la DSP. Comme le dit Antoine, le modèle est de garder la décision ici et faire travailler les meilleurs spécialistes dans le domaine. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide l'attribution des marchés de services aux entreprises susvisées ayant remis les offres considérées « économiquement les plus avantageuses » par la Commission d'appel d'offres (CAO), autorise Monsieur le Président à signer et notifier les marchés de services aux entreprises retenues et à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## DEL20231113\_14 – Grille tarifaire 2024 de la redevance d'assainissement collectif

Florent Limouzin rappelle à l'assemblée que dans le cadre du transfert de compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et comme acté par la charte du transfert d'assainissement en date du 3 mars 2022, la Communauté d'agglomération a instauré une politique tarifaire unique sur son territoire dans un délai raisonnable. L'harmonisation des redevances d'assainissement collectif est réalisée progressivement sur l'ensemble des services assainissement du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et sur une durée de lissage de 10 années.

Il convient de poursuivre la trajectoire financière prévue et ainsi proposer la nouvelle grille tarifaire 2024 qui comprend les montants des redevances selon les systèmes d'assainissement mais aussi rappeler le forfait puits et le tarif du dépotage des matières de vidange sur la station d'épuration de Montaigu.

### a. Pour les redevances d'assainissement collectif (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

Redevance eaux usées :

Commune	Part fixe 2024	Part variable 2024			
		Eau économe 0-50 m <sup>3</sup>	Eau utile 51-100 m <sup>3</sup>	Eau essentielle 101-200 m <sup>3</sup>	Eau confort > 200 m <sup>3</sup>
La Bernardière	52,27 €	1,24 €	1,32 €	1,39 €	1,47 €
La Boissière-de-Montaigu	41,00 €	1,44 €	2,13 €	2,25 €	2,38 €
La Bruffière	41,00 €	1,48 €	1,80 €	2,16 €	2,60 €
Cugand secteur SMFA Cugand-Gétigné - part collectivité	4,20 €	1,08 €	1,18 €	1,28 €	1,38 €
Cugand hors secteur SMFA Cugand-Gétigné	33,20 €	1,69 €	1,79 €	1,89 €	1,99 €
L'Herbergement	23,04 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €	2,01 €
Montaigu-Vendée – ex-périmètre Montacutain	47,11 €	1,42 €	1,66 €	1,75 €	2,16 €
Montaigu-Vendée – Boufféré	47,11 €	1,42 €	1,51 €	1,60 €	2,16 €
Montaigu-Vendée – La Guyonnière	29,00 €	1,35 €	1,43 €	1,51 €	1,60 €
Montaigu-Vendée – Saint-Georges-de-Montaigu	35,02 €	1,42 €	1,50 €	1,59 €	1,68 €
Montaigu-Vendée – Saint-Hilaire-de-Loulay	47,41 €	1,49 €	1,57 €	1,64 €	1,70 €
Montréverd – Mormaison	35,59 €	1,11 €	1,18 €	1,24 €	1,31 €
Montréverd – Saint-André-Treize-Voies	35,59 €	1,23 €	1,30 €	1,37 €	1,45 €
Montréverd – Saint-Sulpice-le-Verdon	35,59 €	1,30 €	1,38 €	1,46 €	1,54 €
Rocheservière	43,76 €	1,42 €	1,51 €	1,60 €	1,69 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	41,35 €	1,42 €	1,51 €	1,60 €	1,69 €
Treize-Septiers	43,08 €	1,31 €	1,40 €	1,47 €	1,56 €

Alimentation mixte ou puits seul : forfait de consommation de 25 m<sup>3</sup> / an / habitant

### b. Pour le traitement des matières de vidange (montants exprimés en HT, soumis à TVA 10%)

Dépotage de matière vidange sur la STEP de Montaigu, rue Antoine de Saint-Exupéry = 20 € / m<sup>3</sup>

## **Débat :**

**Jean-Martial Haeffelin :** « Comme chaque année, nous renouvelons notre souhait d'une prise en compte de la constitution du foyer dans les limites de consommation parce qu'en effet est ce qu'on peut encore parler d'eau essentielle, par exemple, si un foyer constitué d'une seule personne consomme plus de 100 m<sup>3</sup> par an ? Alors plus ça va et plus cette question est importante puisque ces dispositions permettraient aussi d'augmenter fortement le tarif d'assainissement pour les comportements non vertueux, comme le font certaines collectivités déjà. Plus que jamais le contexte environnemental et la raréfaction de la ressource nécessitent une action forte de notre collectivité et pour le coup, la tarification est un des leviers.

Par ailleurs, puisque l'assainissement est désormais géré de manière uniforme sur le territoire, on l'a vu avec la consultation qui a été acceptée tout à l'heure, ne serait-il pas pertinent d'accélérer la mise en place des montants des redevances ?

Aujourd'hui, les communes qui ont les taux les plus faibles, apportent-elles à Terres de Montaigu une compensation financière compensant le manque à gagner par rapport aux communes qui elles apportent beaucoup à travers le paiement des redevances ?

Pour nos habitants, cette diversité des tarifs pour une même prestation sur le territoire est très inégalitaire puisque pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, par exemple, un habitant de Mormaison paie un peu moins de 175 € par an, quant un autre de La Boissière-de-Montaigu paierait lui plus de 264 € ça fait 50% de plus. Et même au sein d'un même secteur pour lequel l'attributaire et les coûts pour la collectivité sont identiques, cette différence est encore très grande 175 € pour Mormaison, 236 € pour L'Herbergement, c'est plus 35 %. C'est pourquoi nous souhaiterions voir une harmonisation des tarifs plus rapide qui serait la seule solution pour une équité réelle entre nos habitants. Je vous remercie. »

**Antoine Chéreau :** « Vous savez dans la vie quand on fait de l'environnement, soit on est tenté par la logique de l'écologie punitive et on considère que la taxe est ce qui va permettre de taxer les méchants qui ne font pas bien les choses, vous l'avez dit autrement en disant taxer les comportements non vertueux, soit on considère que l'écologie doit être plutôt incitative. Donc on doit emmener chacun. C'est ce que nous faisons depuis longtemps avec la redevance incitative par exemple. Et il y a un écart entre ces deux portes d'entrée, c'est que nous, nous ne cherchons pas à diviser les gens, nous ne cherchons pas à diviser les communes par exemple, nous ne cherchons pas à diviser entre les histoires parce que si dans telle commune, il y avait des redevances plus basses c'est aussi parce qu'il y avait des équilibres à trouver sur d'autres types de dépenses prioritaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi par respect pour les habitants de chaque commune et des histoires, d'avoir des durées d'harmonisations longues. C'est le principe des harmonisations. Ce ne sont pas des sujets les uns après les autres, c'est un bloc. Nous assumons très bien que les organisations mises en œuvre et que nous choisissons, mettent du temps. Et ça ne change rien au final, en termes de moyens parce que ce qui compte c'est quand même ça, c'est d'avoir les moyens nécessaires pour pouvoir avancer. C'est même le principe retenu par l'État dans toutes les compensations qu'il fait, c'est que l'on commence au même niveau et on évolue doucement. Donc nous ne cherchons pas à diviser les gens et même à porter un jugement sur les politiques prises par des communes différentes les unes des autres parce que les histoires sont différentes les unes des autres et les moyens aussi sont différents les uns des autres. »

**Florent Limouzin :** « Je fais référence à mes quelques notes. Vous aviez oublié de la poser l'an dernier, Monsieur Haeffelin. Mais ce n'est pas grave. C'est pour cela que ma réponse date de l'an dernier, je suis allé la chercher, je l'avais préparée. Sur la faisabilité juridique, l'Association Des Communautés de France qui s'appelle maintenant Intercommunalité de France qui est notre soutien, comme l'AMF sur certains sujets de questionnement juridique, n'a pas su nous confirmer la possibilité d'une tarification tenant compte de la composition d'un foyer.

La préfecture, quand elle nous a répondu une réponse comme suit, « confirmant la faisabilité sans certitude absolue, le texte précité permet de définir des tarifs tenant compte de la composition du foyer. Ainsi, comme vous l'envisagez, il nous semble possible de mettre en place une tarification variable tenant compte des volumes consommés de la composition du foyer. Ceci dit sur le plan technique, la mise en place de la tarification sociale soulève pour nous sur votre territoire qui fait partie d'autres ensembles, Vendée Eau, Atlantic'eau, plusieurs difficultés. D'abord l'absence de possibilité juridique aujourd'hui » on ne dit pas jamais, parce que sur le fond, on peut être d'accord Monsieur Haeffelin, « via la convention de facturation actuellement en place entre vous les exploitants et Vendée Eau et Atlantic'eau ». Ça peut changer, notamment du côté de Vendée Eau au 1er janvier, à partir de l'an prochain, mais sur 8 communes, on est 10 communes mais deux ne sont pas encore Vendée Eau. La création d'une base de données pour identifier le nombre de personnes par foyer, ça aussi c'est compliqué, on a l'impossibilité de prendre la base qui existe sur la REOM pour l'utiliser sur une base eau, RGPD. Il y a une autre difficulté qu'est d'imposer la remontée des informations d'habitants sur la composition du foyer. Pour les ordures ménagères, nous avons un moyen d'action, pas de ramasse de poubelle sans une remontée d'infos. Sur l'eau, nous ne pourrions pas dire, pas de remontée d'infos, on vous coupe l'eau, ce serait illégal. Et puis sur la difficulté à ce stade-là compte tenu de tout ce que je viens de vous dire de modéliser un budget sans avoir de données croisées entre la composition de la famille et la consommation d'eau. Donc à ce stade, compte tenu à la fois des problèmes juridiques posés, des contraintes techniques et des évolutions de notre territoire, peut-être un jour nous aurons 100% des communes, je n'en sais rien, qui seront sur le même syndicat d'eau, aujourd'hui, c'est impossible. Monsieur le Président.

**Antoine Chéreau** : » Très bien on peut dire qu'on y travaille. »

Le conseil d'agglomération, par 42 voix pour et 3 abstentions (Jean-Martial HAEFFELIN, Elodie LARCHER, Hubert PIVETEAU), décide de faire évoluer la grille tarifaire de l'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et fixe la grille ainsi qu'il suit :

### **DEL20231113\_15 – Autorisation de déversement aux réseaux publics d'assainissement – Entreprise MéO – Cugand**

Florent Limouzin informe l'assemblée que la gestion des eaux industrielles (ou effluents non domestiques) relève des pouvoirs du Président de Terres de Montaigu. Leur déversement au réseau public d'assainissement est régi par le Code de la Santé Public et doit faire l'objet d'un arrêté d'autorisation de déversement précisant les modalités techniques et administratives d'acceptation et de traitement par le système d'assainissement.

L'Etablissement MéO sur la zone d'activités du Mortier Ouest à Cugand, a sollicité Terres de Montaigu pour une reconduction de l'autorisation de rejet de ses effluents au réseau public d'assainissement collectif de Cugand, devenue caduque au 6 juin 2023.

L'Etablissement MéO exerce une activité de menuiserie / fabrication d'ouvertures. L'Etablissement est décomposé en 3 secteurs : bureaux, atelier de production et stockage.

Le réseau privatif d'assainissement collecte principalement des eaux usées domestiques issues des sanitaires en place. La gestion des eaux usées de l'activité restauration/plonge est associée à un débourbeur / séparateur à graisses. L'activité de production génère peu d'évacuation d'eaux usées autres que domestique (réseau séparé et isolé pour l'atelier peinture). Seules les eaux de nettoyage des sols transitent vers le réseau d'assainissement.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, autorise le rejet des effluents assimilés domestiques, prétraités partiellement, de l'établissement MéO dans les conditions précisées ci-dessus et pour une durée de cinq (5) années, autorise Monsieur le Président à prendre un arrêté d'autorisation de déversement de l'établissement MéO, autorise Monsieur le Président à faire toutes les démarches et signer tous les documents utiles à la présente délibération

## **INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS**

*Rapporteur : Claude DURAND, Vice-président en charge du dossier*

### **DEL20231113\_16 – Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée**

Claude Durand rappelle qu'à l'issue d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement représenté par le cabinet AZEMA Architectes (31500 Toulouse)

Le contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu avec un taux de rémunération de 9,66% du montant des travaux s'élevant à 5 147 000,00 € HT, soit un forfait provisoire de rémunération de 497 200,20 € HT. Cette rémunération tient compte de la prime reçue pour la participation au concours d'un montant de 21 700,00 € HT.

L'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux a été arrêtée à 6 030 440,52 € HT à l'Avant-Projet Définitif et validée en Conseil communautaire du 13 décembre 2021.

Cependant, le Conseil a validé le report à une séance ultérieure l'approbation de la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre et l'avenant de forfaitisation correspondant, au motif de l'absence de visibilité financière liée aux augmentations significatives des coûts des matières premières.

Suite à l'attribution des marchés de travaux par la Commission d'appel d'offres en juin 2022, le coût global des travaux s'élevait à 5 831 594,43 € HT (incluant estimation MOE du lot n°06 « Guidage » déclaré infructueux). Par conséquent, la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre, actée par la passation d'un avenant n°1, a été réhaussée à 563 332,02 € HT, soit une augmentation de + 66 131,82 € HT (environ + 13,30% par rapport au montant initial).

Or, des prestations supplémentaires de maîtrise d'œuvre se sont avérées nécessaires pour les besoins du marché.

D'une part, des prestations consécutives à l'augmentation de la durée du chantier d'un mois et des études à réaliser générées par diverses causes indépendantes de la maîtrise d'œuvre et notamment :

- Le retard pris sur le lot n°02 « Structures et prestations associées », qui est le lot gros-œuvre (impact de + 1 mois par rapport au planning général) ;
- La gestion du cas de liquidation judiciaire du titulaire du lot n°07 « Signalétique », imposant le report de la totalité des ouvrages du lot à partir de septembre 2023.

D'autre part, le dépôt d'un permis modificatif prenant en compte les modifications suivantes :

- L'ajout d'un bloc sanitaire au pied du parking,
- La modification du SSI de type 3 à type 1,
- La dérogation (suivant retour SDIS) pour la nappe basse d'évacuation du niveau 3 et présentation des mesures compensatoires,
- Suppression des bornes IRVE sur le niveau R+3.

Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre. L'avenant n°2, d'un montant de + 19 785,02 € HT (+ 3,51% par rapport à l'avenant n°1), a pour effet de porter le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 583 117,04 € HT.

Le cumul des avenants présentés à ce jour représente une plus-value d'un montant de + 85 916,84 € HT par rapport au montant initial du marché de maîtrise d'œuvre, soit environ + 17,28%.

### **Débat**

**Claude Durand** : « Pour répondre à une question du dernier conseil, Monsieur Haeffelin, une fois n'est pas coutume, nous serons très favorables d'après les projections faites, nous avons provisionné plus de 137 000 € et aujourd'hui nous sommes plutôt à - 199 000 € de révision. Donc la ligne budgétaire, je pense que Monsieur Rousseau sera content, aura un écart de 436 000 € qui nous permet largement d'absorber les quelques ajustements que je vous propose. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions du projet d'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre, autorise Monsieur le Président à signer et notifier l'avenant n°2 au mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de l'opération, autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération

## **DEL20231113\_17 – Avenants au marché de travaux pour la construction d'un parking à étages en gare de Montaigu-Vendée**

Claude Durand rappelle à l'assemblée que les travaux de construction du futur parking à étages de la gare de Montaigu-Vendée sont en cours, avec une livraison prévue à l'automne 2023.

Terres de Montaigu est maître d'ouvrage de cette opération, assistée du cabinet AZEMA Architectes, agence d'architecture et mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue sur ce projet.

En cours d'exécution des travaux, des prestations supplémentaires ainsi que des ajustements de quantités s'avèrent nécessaires pour les besoins des marchés. Ces modifications doivent être formalisées par la passation d'avenants avec les entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés de travaux.

### **Lot 01 : Voiries - Réseaux Divers – Espaces Verts : Migné TP : + 1 710,00 € HT (+3,11%)**

- Réalisation d'un îlot en béton balayé pour la pose des barrières et bornes de contrôle d'accès du parking.

### **Lot 06 : Guidage à la place - Parkki : + 44 839,00 € HT (+32,72%)**

Suite à la liquidation de l'entreprise Alphasign, titulaire de lot 07 - Signalétique, les travaux ci-dessous ont été pris en charge par l'entreprise PARKKI afin de ne pas retarder la livraison du chantier :

- Réalisation du portique d'entrée principale du parking pour intégration des afficheurs dynamiques (nbre de places disponible)
- Fourniture et pose des panneaux directionnels lumineux des véhicules (Sortie, Niveau supérieur, Pictogramme vélo)

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide les dispositions des projets d'avenants présentés, autorise Monsieur le Président à signer et notifier les avenants aux entreprises ou groupements d'entreprises titulaires des marchés concernés, autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## MOYENS GENERAUX

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux

### DEL20231113\_18 – Modification du tableau des effectifs

Daniel ROUSSEAU informe l'assemblée qu'il revient au Conseil d'agglomération de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste, ainsi qu'il suit :

Service	Suppression de postes	Création de postes	Date d'effet
<b>FILIERE CULTURELLE</b>			
Direction culture	<u>1 poste</u> Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe (Cat. C) Temps complet	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des Adjointes Administratifs ou des Adjointes du Patrimoine (Cat. C) et des Rédacteurs (Cat. B) Temps complet	01/01/2024
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique	<u>1 poste</u> Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe (Cat. B) Temps complet	<u>1 poste</u> Technicien (Cat. B) Temps complet	01/12/2023

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, supprime et crée les postes au tableau des effectifs tel que listés ci-dessus ; dit que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement ; autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse ; autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience ; autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

### DEL20231113\_19 – Groupement de commandes avec le CIAS et les communes du territoire pour le renouvellement des marchés d'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et prestations associées

Daniel Rousseau informe l'assemblée que les marchés portant sur l'acquisition de systèmes d'impressions informatiques et l'exécution de prestations associées arrivent à échéance fin mai 2024.

Par conséquent, Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire ont décidé de reformer un groupement de commandes pour la passation de nouveaux marchés, dans le but de mutualiser les besoins sur l'ensemble du territoire de Terres de Montaigu avec notamment une rationalisation des achats (réalisation d'économies via une massification des besoins, réduction des coûts en termes de procédures juridiques, etc.).

Les matériels fournis permettront le renouvellement et l'évolution du parc des systèmes d'impressions des différentes entités, en conservant le dispositif d'acquisition du matériel.

Les prestations annexes à l'acquisition du matériel demandées aux futurs prestataires sont les suivantes :

- Fourniture du matériel,
- Installation du matériel sur les sites,
- Connexion du logiciel au réseau (Tests),
- Formation des utilisateurs,
- Maintenance préventive et curative comprenant la fourniture et la livraison des consommables tels que les cartouches d'encre, agrafes, ...),
- Fourniture logiciel de supervision.

Le(s) titulaire(s) aura(ont) également à sa(leur) charge l'enlèvement des anciens matériels.

La création d'un groupement de commandes nécessite obligatoirement l'élaboration d'une convention constitutive signée par l'ensemble des entités adhérant au groupement qui a pour objet de définir les modalités d'organisation du groupement et les missions de chacun des membres, notamment celles du coordonnateur.

Terres de Montaigu est désignée coordonnateur du groupement de commandes par l'ensemble des membres, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique.

Chaque membre adhère au groupement de commandes en adoptant la convention par délibération de son assemblée délibérante ou par toute décision de l'instance autorisée. Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de fonctionnement du groupement de commandes créé en vue de la passation d'un marché public.



Une procédure de mise en concurrence sera lancée et décomposée en plusieurs lots en application des dispositions en vigueur en matière de commande publique.

Au regard du montant estimatif des prestations à exécuter, la procédure de consultation sera lancée sous la forme d'une procédure formalisée (appel d'offres ouvert), car supérieure au seuil de 215.000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Par conséquent, la mise en place ou désignation d'une Commission d'appel d'offres (CAO) dans le cadre de ce groupement est nécessaire. La CAO du coordonnateur (Terres de Montaigu) est désignée compétente dans le cadre de ce groupement.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, valide la constitution d'un groupement de commandes entre Terres de Montaigu, le CIAS et les communes du territoire pour les prestations concernées, valide le rôle de coordonnateur du groupement confié à Terres de Montaigu, via la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique, approuve les dispositions du projet de convention constitutive du groupement de commandes, autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

## FINANCES

*Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Président de la Commission Finances et Moyens Généraux*

### **DEL20231113\_20 – Nomenclature budgétaire et comptable M57**

Monsieur Daniel Rousseau, explique que par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), toutes les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent adopter, par délibération de l'assemblée délibérante, l'instruction budgétaire et comptable M57 jusqu'alors applicable aux métropoles, avant le 1er janvier 2024.

Cette nouvelle norme comptable vise à améliorer l'information budgétaire, comptable et financière, et par conséquent la transparence financière. Elle reprend les grands principes comptables généraux à savoir : sincérité, régularité, image fidèle, neutralité, pertinence, fiabilité, exhaustivité, intelligibilité et prudence.

Les principales évolutions et assouplissements en M57 sont les suivants :

- Gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme (investissement) et des autorisations d'engagement (fonctionnement), vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif, adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) pour la durée du mandat ;
- Fongibilité des crédits : conformément à l'article L.5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), faculté de l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Dans ce cas, le maire informe le conseil d'agglomération de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;
- Gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant de dépenses imprévues pour les seules autorisations de programme et d'engagement, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour tous les budgets actuellement gérés par la norme comptable M14, à savoir :

- Budget 43100 Budget principal
- Budget 43104 Budget annexe Office de Tourisme
- Budget 43105 Budget annexe Actions touristiques
- Budget 43109 Budget annexe Immobilier d'entreprises
- Budget 43111 Budget annexe Le Pré Blanc
- Budget 43113 Budget annexe Zones d'activités économiques

Conserve un vote par chapitre, nature et opération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, autorise Monsieur le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits du chapitre 012, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ; autorise Monsieur le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

### **DEL20231113\_21 – Règlement Budgétaire et Financier (RBF)**

Daniel Rousseau explique que comme pour le point précédent, parmi les obligations requises, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent approuver un règlement budgétaire et financier (RBF) pour la durée du mandat.

Le RBF doit en principe être adopté après le renouvellement de l'assemblée délibérante, mais pour les entités ayant adopté la M57 en cours de mandat des membres de l'assemblée et qui ne disposent pas de RBF cette obligation doit être remplie lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif en M57.

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents ;
- Les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE ;
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours de l'exercice.

De manière facultative, l'article du CGCT précise que le règlement peut également prévoir les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme.

#### **Débat :**

**Jean-Martial Haeffelin :** « Je ne l'ai pas lu cette nuit, j'avais un délai court pour le lire, comme chacun nos documents.

**Antoine Chéreau :** « Comme nous. »

**Jean-Martial Haeffelin :** « On peut espérer que vous y travailler avant nous quand même. Conformément aux règles de la commande publique, le RBF précise un règlement de paiement de 30 jours. Jusqu'à présent Terres de Montaigu ne respectait pas ce délai, ce qui pouvait mettre en difficulté nos entreprises locales vis-à-vis de leur trésorerie. L'adoption du RBF permettra-t-elle enfin à nos entreprises de bénéficier d'un paiement effectué dans les délais légaux ? »

**Antoine Chéreau :** « Alors là vous avez raison, c'est que nous avons été en difficulté pour des raisons diverses et variées, y comprises en termes de ressources humaines.

**Jean-Martial Haeffelin :** « Ca fait plusieurs années. »

**Antoine Chéreau :** « Ah non. En revanche, je remercie les équipes qui sont là. Nous sommes sortis par le haut grâce à un logiciel. Donc ce règlement budgétaire là est un cadre. Mais c'est l'outil. Nous avons des problématiques d'harmonisation dans la mutualisation Montaigu-Vendée – Terres de Montaigu, ça été un sujet. Et il y a la question de l'outil informatique.

Maintenant, nous avons un lien très fort avec les entreprises comme vous le savez, et je ne pense pas qu'on puisse dire, c'est vrai que pour certaines c'était parfois tendu, mais de là à avoir des difficultés majeures, on suit ça de près quand même. Rassurons-nous. »

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, adopte le règlement budgétaire et financier de Terres de Montaigu applicable jusqu'à la fin du mandat.

### **DEL20231113\_22 – Mise à jour des modalités d'amortissement dans le cadre du passage à la norme M57**

Enfin le passage en M57 nécessite de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2 § 27° du CGCT, l'amortissement – c'est-à-dire le constat annuel de la dépréciation de la valeur d'un bien et la mise en réserve de la ressource nécessaire à son renouvellement – des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire des communes de plus de 3 500 habitants. Cette dépense est imputée en section d'investissement et enregistrée sur les comptes de la classe 2. Ainsi figure à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et la collectivité étale dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, en respectant les règles définies à l'article R2321-1 du CGCT. Dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57, il est proposé de définir les durées d'amortissement applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature. En outre, il est proposé de mettre également à jour les durées d'amortissement précédemment définies.

Type de bien	Durée	Méthode d'amortissement
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast.	5	Linéaire
2031 - Frais d'études non suivies de réalisations	5	Linéaire
2051 - Concessions et droits similaires	5	Linéaire
<b>Subventions d'équipement</b>		
204111 Etat - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire

204112 Etat - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204113 Etat - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
204121 Régions - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204122 Régions - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204123 Régions - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
204131 Départements - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204132 Départements - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204133 Départements - Projets infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
2041411 Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041412 Communes du GFP - Bâtiments et installations	20	Linéaire
2041413 Communes GFP-Projets infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
2041481 Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041482 Autres communes - Bâtiments et installations	20	Linéaire
2041483 Autres communes-Projets infrastructures intérêt national	30	Linéaire
2041511 GFP de rattachement - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041512 GFP de rattachement – Bâtiments et installations	20	Linéaire
2041513 GFP de rattachement -Projets infrastructure intérêt national	30	Linéaire
20415321 CCAS - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
20415322 CCAS – Bâtiments et installations	20	Linéaire
20415323 CCAS -Projets infrastructure intérêt national	30	Linéaire
2041581 Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	20	Linéaire
2041583 Autres groupements-Projets infrastructure intérêt national	30	Linéaire
2041711 SNCF - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041712 SNCF- Bâtiments et installations	20	Linéaire
2041721 SNCF Réseau- Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
2041722 SNCF Réseau- Bâtiments et installations	20	Linéaire
204181 Org. publics divers - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204182 Org. publics divers - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204183 Org. publics divers-Projets infrastr. d'intérêt national	30	Linéaire
20421 Privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
20422 Privé - Bâtiments et installations	5	Linéaire
20423 Privé - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	Linéaire
204411 Subv nature org publics-Biens mobiliers, matériel, études	5	Linéaire
204412 Subv nature org publics - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204413 Subv nature org public-Projet infrastr. intérêt national	30	Linéaire
204421 Subv nature privé - Biens mobiliers, matériel et études	5	Linéaire
204422 Subv nature privé - Bâtiments et installations	20	Linéaire
204423 Subv nature privé-Projets infrastructure intérêt national	30	Linéaire
<b>Immobilisations corporelles</b>		
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	20	Linéaire
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	20	Linéaire
21321 - Immeubles de rapport	25	Linéaire
21328 – Autres bâtiments privés	25	Linéaire
2152 - Installations de voirie	10	Linéaire
21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10	Linéaire
21828 – Autres matériels de transport	5	Linéaire
21831 - Matériel informatique scolaire	5	Linéaire
21838 – Autre matériel informatique	5	Linéaire
21841 – Matériel de bureau et mobilier scolaire	10	Linéaire
21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	10	Linéaire
2185 – Matériel de téléphonie	5	Linéaire
2188 - Autres immobilisations corporelles	10	Linéaire

De plus, le principe en M57 est celui de l'amortissement au prorata temporis, ce qui signifie qu'un bien n'est plus amorti à compter du 1er janvier de l'année suivant son acquisition, mais à compter de la date effective d'acquisition. Seuls certains biens, par exemple ceux acquis par lot, des biens de faible valeur, etc., conformément au principe de l'approche par enjeux, peuvent continuer à être amortis sans cette méthode qui s'appliquera progressivement uniquement aux nouvelles acquisitions.

Dès lors, il est proposé de ne pas appliquer l'amortissement au prorata temporis pour les biens de faible valeur, les acquisitions par lot et les subventions d'équipement.

Les plans d'amortissement commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à leur amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, approuve les durées d'amortissement ci-dessus proposées, pour chaque budget géré en nomenclature M57 et pour toutes les nouvelles acquisitions amortissables ; calcule l'amortissement des immobilisations selon la règle du prorata temporis, à la date de mandatement ; déroge à la règle du prorata

temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur fixée à 1 000 €, les biens acquis par lot et les subventions d'équipement

## **DEL20231113\_23 – Débat d'orientations budgétaires 2024**

**Antoine Chéreau :** Le débat d'orientations budgétaires qui vous est présenté, est de toutes choses égales par ailleurs. Mais ce toutes choses égales par ailleurs risque de ne pas être aussi nette que celui que nous vous présentons, pour une raison que je veux vous dire en toute transparence et qui concerne les difficultés financières de nos EHPAD comme beaucoup d'EHPAD en France. Nous reviendrons de façon plus abondante sur ce sujet au moment du vote du budget. Une situation qui est dégradée et qui aujourd'hui au plan national ne trouve pas de solution durable malgré les alertes de l'ensemble des acteurs gestionnaires d'EHPAD public-privés, publics territoriaux, publics hospitaliers et les collectivités telles que les départements en premier chef qui ont la lourde tâche d'assurer une partie de la tutelle avec l'État.

C'est une difficulté qui est vraie chez nous qu'il l'a été, de façon plus vive, notamment autour de la maison de retraite de L'Herbergement. Nous en avons déjà parlé, avec les conséquences que l'on connaît. Conséquences humaines qui vont mieux mes conséquences financières qui restent très fortes.

Donc nous avons travaillé avec l'ensemble de nos tutelles Agence Régionale de Santé et Département à faire en sorte de retrouver de la sérénité financière, de la sérénité en ressources humaines notamment, et surtout pour pouvoir garantir un très haut niveau de qualité de service, puisque c'est ça l'essentiel auprès de nos personnes âgées.

Il y a donc deux sujets à traiter. Il y a un sujet qui n'est pas le nôtre, mais celui du CIAS qui est de créer les conditions d'un fonctionnement normal alors que nos EHPAD, à la fois le CIAS de Montaigu ancien et le CIAS de Rocheservière ancien, étaient tous les deux marqués par le fait que nos tarifs sont parmi les plus faibles et de très loin dans le département. Donc c'est assez logique que dans les périodes d'évolution des prix, nous ayons un niveau de tension parmi les premiers à souffrir. C'est un sujet ! Je vous informe que le prochain CIAS va travailler sur deux choses : la première sur un nouveau conventionnement avec le Département au titre de l'aide sociale, de façon à être mieux accompagner pour une partie sur des tarifs différents. Et il y aura une évolution des tarifs pour nos résidents, pour revenir à un niveau qui correspond plus à ceux que nous pouvons trouver ailleurs dans le département. Mais ça ne règle pas les effets d'un déficit très important accumulé très rapidement ces derniers temps principalement sur les deux EHPAD de Rocheservière et L'Herbergement. Problème que nous résolvons parce que nous les additionnons les uns aux autres et pour lesquels, avec les collègues du bureau, nous partageons l'intention de ne pas demander aux résidents de payer le déficit que nous constatons aujourd'hui. Je ne fais pas de jugement de morale d'ailleurs. C'est un sujet qui est vraiment national. Mais je voudrais saluer l'accompagnement que nous avons et de l'Agence Régionale de Santé dont on sait déjà qu'on va avoir des moyens financiers supplémentaires et du Conseil Départemental qui suit les choses avec beaucoup d'attention et en toute transparence ensemble. Nos échanges sont très fructueux et il est dans nos intentions, c'est la conséquence, de faire en sorte que ce déficit qui pèse, pèse sur quelqu'un et le quelqu'un c'est Terres de Montaigu.

Forcément nous y reviendrons parce que nous n'avons pas fini les discussions entre nous, mais il y aura une proposition de reprise des déficits pour la part de l'hébergement. Il y a une discussion en cours aussi sur la question de la dépendance mais évidemment ça affectera beaucoup notre résultat. Actuellement, déjà, la trésorerie est portée par Terres de Montaigu qui ne facture pas toutes les charges que nous avons aujourd'hui en termes de loyer ou en termes de facturation de l'informatique, de la ressource humaine, de la gestion comptable, pour faire en sorte que les moyens dont on dispose soit bien au service des résidents. Vous en avez entendu parler, il y a des EHPAD aujourd'hui qui ferment, donc il faut absolument empêcher ça, on est tous d'accord là-dessus. Ça aura peut-être aussi un impact sur le budget qui vient mais il était nécessaire par transparence, de vous dire ça avant que Daniel vous présente des chiffres qui correspondent à ce qu'on peut présenter avant d'avoir traité cette question. Si Isabelle veut ajouter un point. »

**Isabelle Rivière :** « Merci Monsieur le Président. Simplement, effectivement vous dire la gravité de la situation et vous l'avez dit Monsieur le Président, qui n'est pas évidemment que départemental. J'arrive du 92ème congrès des départements à Strasbourg et Madame la Première Ministre a évoqué effectivement cette difficulté qu'il y a dans l'ensemble des EHPAD, et notamment ce parcours des personnes en situation de vieillissement et ces personnes en situations d'handicap. En tout cas, pour n'avoir pas que l'éclairage de Terres de Montaigu mais avoir l'éclairage départemental, en un an et demi, la dégradation a été très subie puisque, d'un fonds de réserve pour les EHPAD niveau départemental d'un peu plus de 4,6 millions d'euros, on arrive aujourd'hui à une dégradation de -5,8 millions d'euros. Cela signifie qu'en un an et demi, il y a une dégradation de 10,4 millions d'euros, ne serait-ce que pour le département de la Vendée. Il y a, vous l'avez entendu sans doute, eu une volonté sans doute en tout cas que je ne trouve pas suffisante eu égard aux difficultés qu'on évoque, une volonté de pouvoir avoir la mise en place d'une commission, et c'est celle à laquelle vous faites référence Monsieur le Président. Il y a une première réunion, il y en aura une autre mercredi, pour évoquer les EHPAD qui sont les plus ciblés et les EHPAD pour lesquels il peut y avoir fin décembre une rupture de trésorerie. C'est à dire que l'on peut être effectivement à la veille, d'EHPAD qui pourraient clairement fermer leurs portes. En tout cas aujourd'hui puisque ce sont des commissions qui se font d'abord au niveau régional, donc au niveau de notre Région des Pays de la Loire, nous sommes le Département de la Vendée, le département le plus touché et donc il va y avoir effectivement d'abord ce fonds, donc d'urgence

au départ d'1,7 millions, il y a la volonté du département de l'accompagner, nous l'évoquons, chère Cécile, vendredi en commission et notre volonté c'est bien de pouvoir accompagner tous les EHPAD qui sans en grande difficulté, de pouvoir aussi accompagner à travers, et ça été dit tout à l'heure, sur le plan Familles et Santé, Cécilia, toutes les formes d'habitat dont l'habitat inclusif qui permettrait de pouvoir mieux accompagner sans doute nos personnes dans leur parcours du vieillissement et pour les personnes en situation d'handicap.

Soyez assurés, Monsieur le Président, je vous l'ai déjà dit, que la volonté du Département et notamment celle de notre Président, Alain, Leboeuf, est de pouvoir accompagner Terres de Montaigu eut égard aux difficultés que nous rencontrons sur notre territoire. »

**Antoine Chéreau** : « Merci Madame la Vice-présidente du département. C'était important je pense de le dire. On ne va pas rentrer plus dans le sujet maintenant, même si on pourrait y passer du temps, parce que nous ne sommes pas au bout, comme je le disais. Il était nécessaire de vous le dire parce que forcément, on va avoir un certain nombre de changements entre ce qui vous est présenté maintenant et ce que nous aurons à voter au mois de décembre. »

**Daniel Rousseau** : « sachant que l'on ne sait pas si cela affectera les résultats de 2023 ou 2024 ou les deux. En dehors de cette grande donnée significative, le reste des données est plutôt satisfaisant vous allez le voir à travers la présentation. Je vous le rappelle, ce débat donne lieu à l'établissement d'un rapport que vous avez également eu qui fait lui aussi une vingtaine de pages. Ce qui me permet avant même d'aller jusqu'au bout de remercier Catherine [Chalm, directrice des affaires financières] pour tout le travail qu'elle a pu assumer dans des délais et conditions relativement serrés et avec la mise en place du nouveau logiciel entre autres qui permettra certainement d'avoir des délais de règlement meilleurs dans le temps. »

Daniel Rousseau présente le DOB 2024 construit sur une situation économique tendue

- Par le contexte inflationniste : de premiers signes de baisse des prix sur l'énergie et certaines matières premières (blé) mais un impact toujours fort sur les achats d'alimentation et de transport ; incidence sur la revalorisation des bases fiscales prévue à + 4% dans l'équilibre budgétaire pour 2024 au stade DOB ; marchés financiers toujours haussiers depuis 18 mois
- Par les dispositions du projet de la Loi de Finances 2024 : poursuite des mesures en faveur de la compétitivité des entreprises (suppression de la CVAE entre 2024 et 2027 pour le solde de 50%), abondement des dotations d'Etat vers les collectivités (dotation d'intercommunalité : abondement de 90 M€), pérennisation des enveloppes en faveur de l'investissement et de la transition écologique (FCTVA + 364 M€ dont 250 M€ réintégration des aménagements de terrains, dotations DETR, DSIL maintenues à 2 Md€, DSIL exceptionnelle 111 M€, fonds Vert 2,5 Md€ (+ 0,5 Md€).

Les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à 36,6 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 32,5 M€. Ce qui permet de dégager une épargne brute de 4,1 M€ pour financer les investissements, ceci à taux constant c'est-à-dire sans augmenter la fiscalité.

#### Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : par rapport au BP 2023, progression des recettes réelles du budget principal de + 7%. Les hypothèses de construction du budget 2024 :

- Les produits des services : + 13% dont transport scolaire et refacturation personnel mutualisé
- Les impôts et taxes : + 5% revalorisation bases, + 4,5% fraction de TVA ex-TH et CVAE, + 1,7% bases CFE selon dominants, FPIC maintenu à 90%
- Les dotations : + 3% stabilité dotations Etat par rapport au réalisé 2023

Dépenses de fonctionnement : par rapport au BP 2023, progression des dépenses réelles du budget principal de + 7%. Les hypothèses de construction du budget 2024 :

- Les charges générales : + 1% dont transport scolaire, énergies, nouveaux services
- Les charges de personnel : + 11% dont décisions nationales connues et à venir (valeur et nombre de point, cotisation retraite, SMIC) : 3,8% ; décisions locales neutres financièrement (mutualisations nouvelles et France services) : 3,6% ; décisions locales déjà votées : 3% (amélioration des rémunérations (titres-restaurant, CIA et GVT) : 1,2%) ; (accueil apprentis, reprise postes accompagnateurs transport scolaire, évolution postes au conservatoire) : 1,8%) ; décisions locales nouvelles (CIA et GVT 2024 + postes accompagnateurs TS repris des AO2) : 1%
- Les atténuations de produit : + 12% abondement de la DSC par TdM de 200 k€
- Les autres dépenses de gestion : - 2% indemnités élus et subventions à enveloppe constante (en cours d'instruction, en lien avec la prise de compétence transport scolaire en direct)
- Les charges financières : + 28% nouvel encours 2023 (7,5 M€) et remontée des taux



DEPENSES	Prévision DOB 2024	Variation 2023/2024		RECETTES	Prévision DOB 2024	Variation 2023/2024	
011 - charges générales	11 287 000	1%	95 000	013 - atténuation de charges	30 000	0%	-
012 - charges de personnel	10 580 000	11%	1 080 000	70 - ventes de produits	3 467 700	13%	391 700
014 - atténuation de produits	7 502 000	12%	817 000	73 - impôts et taxes	20 421 200	9%	1 711 200
65 - autres charges de gestion	2 275 600	-2%	54 100	74 - dotations et subventions	10 908 300	3%	281 300
66 - charges financières	846 000	28%	186 000	75 - autres produits de gestion	1 760 800	-7%	133 100
67 - charges exceptionnelles	3 000	-73%	8 000	76 - produits financiers	-		-
68 - dotations aux provisions				77 - produits exceptionnels (hors cessions)	-		-
022 - dépenses imprévues				78 - reprise sur provision	-		-
Opérations réelles	32 493 600	7%	2 115 900	Opérations réelles	36 588 000	7%	2 251 100
023 - virement à la section d'investissement	956 000	219%	656 000				
042 - Amortissements	3 333 000	-14%	520 900	042 - Amortissements	194 600	0%	100
Opérations d'ordre	4 289 000		135 100		194 600		100
<b>TOTAL</b>	<b>36 782 600</b>	<b>7%</b>	<b>2 251 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 782 600</b>	<b>7%</b>	<b>2 251 000</b>

### Section d'investissement

Dépenses d'investissement : par rapport au BP 2023, diminution des dépenses réelles du budget principal de -23%. Les hypothèses de construction du budget 2024 :

- Le remboursement de la dette : - 2% selon le profil d'amortissement de la dette
- Le programme d'équipement : - 25% selon le phasage de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) – Montant susceptible d'évolution au budget primitif en fonction de l'avancement des projets

Les principaux projets prévus en 2024 :

- Extension de l'hôtel d'agglomération : 4 000 k€
- Fonds de concours aux communes : 1 204 k€
- Parking à étages : 220 k€
- Salle de sports de Rocheservière : 1 000 k€
- Plan Vendée Numérique : 326 k€
- Aménagement extérieurs hôtel d'agglomération : 600 k€
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines : 840 k€
- Schéma vélo : 500 k€
- Enveloppes récurrentes (travaux, matériels) : 1 700 k€

Un encours de dette de 40 M€ dont 30,8 M€ budget principal, en hausse de 4,2 M€ / 2023, soit un encours par habitant : 603 € à fin 2023, 585 € hors dette récupérable et hors dette des budgets annexes estimée à 8,96 M€.

Un taux moyen à 3,22%, contre 2,31% en 2022.

Un ratio d'endettement estimé à 6,9 années début 2024 (plafond national entre 11 et 13 ans).

Un encours équilibré entre taux fixes et taux variables et entre prêteurs.

Recettes d'investissement : par rapport au BP 2023, diminution des recettes réelles du budget principal de -30%.

Les hypothèses de construction du budget 2024 :

- Un financement par recettes externes : 28% dont FCTVA selon programme d'équipement
- Un financement par emprunt : 42% provisoire au stade DOB
- Un financement par épargne : 30%

DEPENSES	BP 2023	Prévision DOB 2024	Variation 2023/2024	RECETTES	BP 2023	Prévision DOB 2024	Variation 2023/2024
Gestion de la dette	2 295 000	2 260 000	-2%	Dotations et fonds divers	2 280 000	1 850 000	-19%
Programme d'équipement	16 003 000	12 075 400	-25%	Subventions et cessions	3 266 000	2 300 000	-30%
Participation Terres de Montaigu Energies	200 000			Emprunt	9 000 000	6 091 000	-32%
Dépenses imprévues	7 200		-100%				
Opérations réelles	18 508 200	14 338 400	-23%		14 549 000	10 244 000	-30%
				Virement section fonctionnement	300 000	956 000	219%
Amortissements	194 700	194 600		Amortissements	3 853 900	3 333 000	
Opérations d'ordre	194 700	194 600	0%	Opérations d'ordre	4 153 900	4 289 000	3%
<b>TOTAL</b>	<b>18 702 900</b>	<b>14 533 000</b>	<b>-22%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 702 900</b>	<b>14 533 000</b>	<b>-22%</b>

Budgets annexes :

Budget annexe	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Explications
<b>Déchets</b>	4 199 k€	300 k€	Incidence inflation sur les prestations de services
<b>Assainissement</b>	3 836 k€	3 970 k€	Lissage tarifaire en cours Incidence nouvelle organisation (marché exploitation)
<b>Office de tourisme</b>	244 €	- k€	Légère croissance taxe de séjour (effet tarifs) Subvention d'équilibre provisoire à 60 k€
<b>Actions touristiques</b>	10 k€	0 k€	En attente de clôture (cession et TVA)
<b>Immobilier d'entreprises et de services</b>	427 k€	647 k€	Travaux maisons de santé pluridisciplinaire Incidence vacance de locaux
<b>Zones d'activités</b>	26 102 k€	22 540 k€	3,9 M€ travaux 3,6 M€ vente dans les zones
<b>Le Pré Blanc</b>	350 k€	234 k€	2 terrains en stock, clôture envisagée en 2024 Travaux de finition de voirie

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires 2024 et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2024 et de l'existence du rapport ayant servi de base au débat.

### **DEL20231113\_24 – Régie à autonomie financière Assainissement et Déchets**

Dans son rapport d'observations définitives, la Chambre Régionale des Comptes a émis une recommandation concernant les liens financiers entre le budget principal et les budgets annexes Assainissement et Déchets.

En effet, ces deux activités sont qualifiées de Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC), doivent s'équilibrer sans abondement financier du budget général et doivent donc disposer de l'autonomie financière.

Aussi, conformément à la nomenclature M4, il est proposé de doter ces deux budgets annexes de l'autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, avec pour conséquence une séparation de la trésorerie et des comptes au Trésor distincts.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, dote le budget 43101 Assainissement de la seule autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; dote le budget 43103 Déchets de la seule autonomie financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; dote le budget 43101 Assainissement d'un compte au Trésor distinct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; dote le budget 43103 Déchets d'un compte au Trésor distinct à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ; autorise le Président à effectuer toutes formalités afférentes à la présente délibération.

## **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Antoine CHEREAU, Président

### **DEL20231113\_25 – Modification de la composition des commissions thématiques intercommunales**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Vincent Mathieu et Madame Sophie Arzul ont démissionné de leur mandat d'élu communautaire, entraînant de fait leur démission dans les commissions intercommunales où ils siégeaient.

Par conséquent, il convient de pourvoir à la modification de la composition des commissions intercommunales.

Monsieur Hubert PIVETEAU est candidat pour siéger au sein de la :

- Commission Finances et Moyens généraux
- Commission Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau
- Commission Jeunesse et Sport
- Commission Agriculture, Ruralité et Alimentation

Mme Elodie LARCHER est candidate pour siéger au sein de la :

- Commission Sécurité et Accès des services au public
- Commission Petite Enfance
- Commission Culture et Tourisme
- Commission Transport scolaire.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de voter à main levée et désigne Monsieur Hubert PIVETEAU membre des commissions « Finances et Moyens généraux », « Environnement, Mobilité et Cycle de l'eau », « Jeunesse et Sport » et « Agriculture, Ruralité et Alimentation » et Madame Elodie LARCHER membre des commissions « Sécurité et Accès des services au public », « Petite Enfance », « Culture et Tourisme » et « Transport scolaire ».

### **DEL20231113\_26 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Monsieur le Président rappelle que Monsieur Vincent MATHIEU a démissionné de son mandat de conseiller municipal et en conséquence de son mandat d'élu communautaire. A ce titre, Il convient de pourvoir à la modification de la composition de la commission d'appel d'offres dont il était membre en tant que titulaire.

Il rappelle à l'assemblée qu'en tant qu'EPCI, outre le président, cette commission est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'agglomération, peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations...

Monsieur le Président énonce la composition de la liste unique proposée (titulaires par ordre alphabétique) :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
Claude DURAND	Anthony BONNET
Damien GRASSET	Francis BRETON
Jean-Martial HAEFFELIN	Hubert PIVETEAU
Eric HERVOUET	Bernard DABRETEAU
Daniel ROUSSEAU	Florent LIMOUZIN

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les membres de la commission d'appel d'offres tel que proposé ci-dessus.

### **DEL20231113\_27 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil d'Agglomération**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les réunions du conseil d'agglomération se dérouleront dans une des communes membres de l'EPCI jusqu'à la livraison du nouvel Hôtel d'Agglomération, comme décidé lors du dernier Conseil d'agglomération.

Il rappelle qu'en principe, l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, mais il est possible de le réunir dans un autre lieu choisi par les membres du Conseil d'agglomération dans l'une des communes membres conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il propose à l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil d'agglomération du lundi 13 novembre se déroule à la salle Bouton d'Art, commune de Rocheservière.

Le conseil d'agglomération, à l'unanimité, décide que la prochaine séance du Conseil d'agglomération du 11 décembre 2023 se déroulera salle Bouton d'Art, commune de Rocheservière.

## **INFORMATION DE L'ASSEMBLEE**

### **1 – Décisions prises par le Bureau d'agglomération par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_048 du 28 mars 2022)**

#### **Délibérations du Bureau d'agglomération du 26 octobre 2023**

<b>N°</b>	<b>Objet de la décision</b>
DEL20231026_01	Apurement de créances éteintes
DEL20231026_02	Admission en non-valeur de créances
DEL20231026_03	Recours au personnel contractuel
DEL20231026_04	Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation électrique
DEL20231026_05	Convention de servitude de tréfonds

DEL20231026_06	Déclassement et désaffectation Parc d'activités économiques dit Le Fléchet et La Morinière – Montaigu-Vendée
DEL20231026_07	Cession à la SCI MARGOT IMMOBILIERE – Parc d'activités économiques dit Le Fléchet et La Morinière – Montaigu-Vendée
DEL20231026_08	Cession à la société CAA Immobilier – Parc d'activités économiques dit Le Fléchet et La Morinière – Montaigu-Vendée
DEL20231026_09	Cession à IDEE.AL CARRELAGE – ZA Le Tacret – La Bernardière
DEL20231026_10	Cession à la SAS BROCHARD – PA Les Marches de Bretagne – Montaigu-Vendée
DEL20231026_11	Convention de servitude – rue Bernard Palissy – ZA Chassereau – Montaigu-Vendée
DEL20231026_12	Convention d'exposition avec L'Atelier-Photogalerie
DEL20231026_13	Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique
DEL20231026_14	Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat
DEL20231026_15	Acquisition foncière – STEP Saint-André-Treize-Voies

## 2 – Décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'agglomération (délibération n° DELTDMC\_22\_047 du 28 mars 2022) entre le 19 septembre et le 6 novembre

Date	N°	Objet de la décision
21 sept. 23	DECDA_2023_070	Bar du Théâtre de Thalie – Tarifs
27 sept. 23	DECRE_2023_071	Avenant n°1 au marché de prestations d'entretien et maintenance des installations de détection, d'alarme incendie et d'exutoires de fumée
27 sept. 23	DECRE_2023_072	Avenant n°2 au marché de prestations d'entretien et maintenance des ascenseurs et élévateurs
05 oct. 23	DECRE_2023_073	Avenant n°2 au marché de prestations de contrôles techniques périodiques
05 oct. 23	DECCS_2023_074	Tarifs Animation jeunesse – projets et actions d'autofinancement
05 oct. 23	DECRE_2023_075	Avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement eaux usées / eaux pluviales (EU/EP) rue de la gare à Montaigu
23 oct. 23	DECRE_2023_076	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H021
23 oct. 23	DECRE_2023_077	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H022
23 oct. 23	DECRE_2023_078	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H024
23 oct. 23	DECRE_2023_079	DPU - Déclaration d'intention d'aliéner N° DIA 085 TdM 23H025
26 oct. 23	DECAE_2023_080	Transports scolaires – tarifs complémentaires
27 oct. 23	DECRE_2023_081	Fourniture de conteneurs pour la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

## 3 – Arrêtés du Président pris entre le 19 septembre et le 6 novembre 2023

Date	N°	Objet de l'arrêté
27 sept. 23	ARRAE_2023_069	Ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°3 du PLUi de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière
14 oct. 23	ARRAE_2023_070	Prescription de la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ancienne Communauté de Communes Terres de Montaigu
14 oct. 23	ARRRE_2023_071	Dissolution régie de recettes Cinéma Caméra 5
14 oct. 23	ARRRE_2023_072	Nomination régisseur et mandataires de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage
16 oct. 23	ARRRE_2023_073	Désignation des représentants au sein du Comité Social Territorial de Terres de Montaigu et du CIAS
16 oct. 23	ARRCS_2023_074	Désignation des représentants au sein de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CST de Terres de Montaigu et du CIAS
16 oct. 23	ARRRE_2023_075	Modification de la composition du Conseil d'administration du CIAS



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45

Le Secrétaire de séance  
Nathalie SECHER

Le Président  
Antoine CHEREAU